



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

45<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION

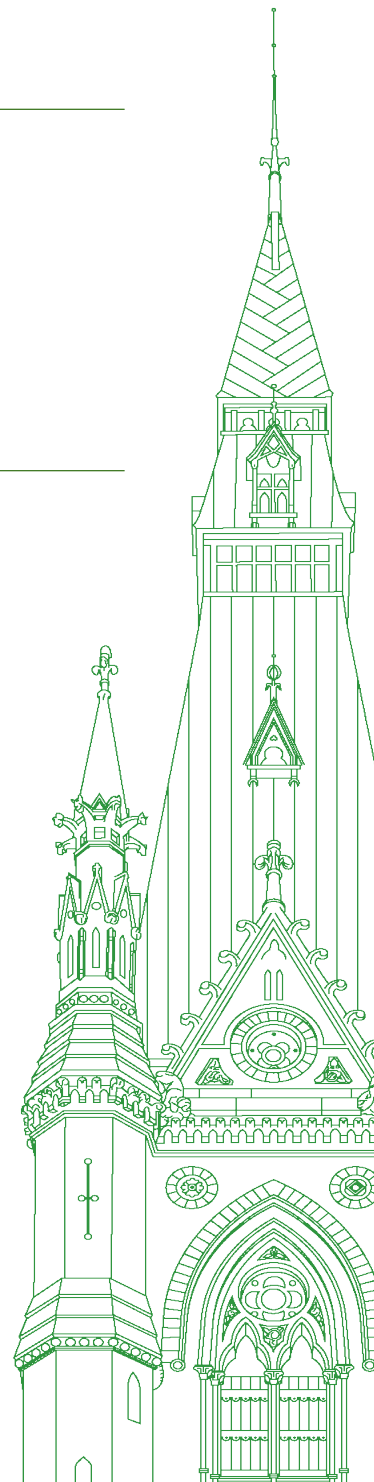
# Comité permanent des anciens combattants

TÉMOIGNAGES

**NUMÉRO 020**

Le mercredi 4 février 2026

Présidente : Marie-France Lalonde





## Comité permanent des anciens combattants

Le mercredi 4 février 2026

• (1630)

[Français]

**La présidente (Marie-France Lalonde (Orléans, Lib.)):**  
J'ouvre maintenant la séance.

Je vous souhaite la bienvenue à la 20<sup>e</sup> réunion du Comité permanent des anciens combattants de la Chambre des communes.

Avant de continuer, je veux juste m'assurer que vous avez tous reçu la correspondance qui a été envoyée dans les deux langues officielles par la ministre McKnight.

Je vois que vous opinez de la tête. Parfait.

Conformément à la motion adoptée le 18 septembre 2025, le Comité se réunit dans le cadre de son étude sur les obstacles à l'entrepreneuriat chez les vétérans.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement.

[Traduction]

Avant de poursuivre, j'aimerais demander aux participants qui sont ici en personne de consulter les lignes directrices rédigées sur les cartes se trouvant sur la table. Ces mesures visent à prévenir les rétroactions acoustiques et à protéger la santé et la sécurité de tous les participants, y compris les interprètes. J'aimerais aussi attirer votre attention sur le code QR qui se trouve sur la carte et qui mène à une courte vidéo de sensibilisation.

J'aimerais faire quelques commentaires à l'intention de notre témoin et de nos membres.

Avant de prendre la parole, attendez que je vous nomme. Pour ceux qui participent à la réunion par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro et veuillez vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas. En ce qui concerne l'interprétation, ceux qui utilisent l'application Zoom ont le choix, au bas de leur écran, entre le parquet, l'anglais et le français. Ceux qui sont dans la salle peuvent utiliser l'oreillette et choisir le canal désiré. Toutes les observations des députés et des témoins doivent être adressées à la présidence.

[Français]

Les députés présents dans la salle qui souhaitent prendre la parole doivent lever leur main. Je ne crois pas que des députés participent aujourd'hui au moyen de l'application Zoom.

[Traduction]

J'aimerais accueillir nos témoins pour la première heure.

Il y a M. Richard McNish, copropriétaire de Dog House Brewing Company Limited, qui participe en personne.

Il y a M. Jody Mitic, fondateur de Green Army Coffee, qui participe par vidéoconférence.

C'est vraiment un plaisir de vous accueillir tous les deux. Merci de vous joindre à nous aujourd'hui.

Chacun d'entre vous disposera de cinq minutes pour faire une déclaration liminaire, et je dis bien cinq minutes, s'il vous plaît. Nous passerons ensuite aux questions des membres du Comité. Pour être tout à fait franc, nos membres aiment parfois dépasser leur temps de parole et je dois alors les interrompre. Je tiens également le chronomètre. Je m'excuse d'avance si je vous interromps. Les membres connaissent le temps qui leur est alloué.

Monsieur McNish, je vous cède la parole pour cinq minutes.

**Richard McNish (copropriétaire, Dog House Brewing Company Ltd.):** Madame la présidente, honorables membres du Comité, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de comparaître devant vous dans le cadre de cette étude.

Je m'appelle Richard McNish. Je compare devant vous en tant qu'ancien combattant ayant près de 32 ans de service distingué dans les Forces armées canadiennes. Au cours de cette période, j'ai occupé divers postes et fonctions de direction, y compris dans le cadre de déploiements opérationnels et de responsabilités au niveau du commandement, et on m'a confié la gestion d'importantes ressources publiques et de gros budgets financés par l'État.

Je vous fournis cette information non pas pour vous donner un CV, mais pour mettre les choses en contexte. Les anciens combattants reçoivent des formations en gestion financière, en reddition de comptes et en gestion rigoureuse des risques. Ces compétences ne sont pas théoriques; elles sont mises en pratique sous surveillance, avec des conséquences réelles, au cours de longues carrières.

Je parle maintenant d'expérience, ayant effectué ma transition dans la vallée de l'Outaouais, notamment dans ma ville, Petawawa, l'une des collectivités du Canada les plus liées aux forces armées. Dans des régions comme la nôtre, l'efficacité de la politique d'Anciens Combattants Canada, ou ACC, n'est pas abstraite: elle touche directement les anciens combattants, les familles et les économies locales.

Pour de nombreux anciens combattants, l'entrepreneuriat n'est pas une solution de rechange à la transition, c'est la transition.

Les anciens combattants apportent leur leadership, leur rigueur en matière de planification, leur expérience en matière de conformité réglementaire et leur maîtrise des risques, toutes des compétences acquises au cours de leur service. Ces compétences correspondent directement à celles requises pour diriger une entreprise. Cependant, le cadre actuel d'ACC reste principalement axé sur l'emploi salarié traditionnel. Par conséquent, les anciens combattants qui souhaitent démarrer une entreprise se heurtent souvent à des obstacles systémiques plutôt qu'à un soutien structuré.

Un premier obstacle vient du fait que, dans ses programmes axés sur l'emploi, ACC continue de définir largement le succès d'une transition en fonction des perspectives d'emploi. L'entrepreneuriat est souvent considéré comme plus risqué ou moins approprié, plutôt que comme une voie légitime et souvent thérapeutique. Les anciens combattants qui proposent de travailler à leur compte sont souvent obligés de justifier leur choix d'une manière qui n'est pas exigée de ceux qui recherchent un emploi conventionnel. Cette approche ne tient pas compte des différentes carrières possibles après le service militaire et ne tire pas pleinement parti des compétences acquises par les anciens combattants.

Un deuxième obstacle est l'écart entre le financement et les avantages.

L'entrepreneuriat nécessite un investissement initial et la prise de décisions rapides. Les modèles de financement d'ACC, généralement fondés sur le remboursement et lents sur le plan procédural, ne correspondent pas à la réalité des entreprises en démarrage, qui doivent notamment louer des locaux, acheter du matériel et se conformer à des exigences réglementaires.

Les anciens combattants sont également confrontés à de l'incertitude quant à l'interaction entre les revenus d'une entreprise en démarrage et les prestations de remplacement du revenu. L'absence de directives claires et cohérentes crée une aversion au risque et décourage les anciens combattants de démarrer des entreprises qui seraient autrement viables.

Un troisième obstacle est le manque de cohérence dans le processus décisionnel.

Les questionnaires de cas d'ACC accomplissent un travail essentiel sous une pression considérable. Cependant, l'évaluation de l'esprit d'entreprise nécessite une expertise particulière qui n'est pas disponible de manière uniforme. Les anciens combattants font régulièrement état de résultats différents, selon leur connaissance personnelle des concepts commerciaux, ce qui crée de l'incertitude, des retards et une perte de confiance dans le système.

D'après mon expérience à Petawawa et dans la vallée de l'Ontario, je sais que notre brasserie et nos petites entreprises détenues par d'anciens combattants illustrent à la fois les possibilités et les défis. Ces entreprises sont capitalistiques, très réglementées et profondément axées sur la communauté. Elles créent des emplois dans la région, contribuent à l'assiette fiscale des municipalités et servent de centres informels pour les anciens combattants, qui peuvent ainsi nouer des liens et se soutenir mutuellement. Pourtant, ces vastes avantages sociaux et économiques ne sont pas pris en compte dans les modèles d'évaluation actuels d'ACC.

Les anciens combattants atteints de problèmes de santé physique ou mentale liés à leur service militaire sont confrontés à des obstacles supplémentaires, car les délais de création d'entreprise coïn-

cident rarement avec les aides à la transition de durée limitée offertes par ACC.

Enfin, le fardeau administratif lié à la gestion d'une entreprise en démarrage, combiné aux exigences de conformité d'ACC, peut être écrasant, en particulier pour les anciens combattants atteints de traumatismes liés au stress opérationnel. En m'appuyant sur mon expérience vécue, mes responsabilités au niveau du commandement et mes connaissances en gestion financière, je présente respectueusement cinq recommandations pour examen par le Comité.

Premièrement, reconnaître officiellement l'entrepreneuriat comme un résultat légitime et équitable de la transition et de la réadaptation dans le cadre de la politique d'ACC.

Deuxièmement, mettre en place un programme consacré aux anciens combattants en entrepreneuriat qui prévoit notamment un financement adapté aux entreprises en démarrage, des directives claires sur l'interaction entre les revenus et les prestations et l'accès à un mentorat propre aux anciens combattants.

Troisièmement, améliorer les connaissances en entrepreneuriat au sein d'ACC en offrant des formations ciblées ou en intégrant de l'expertise externe en affaires dans le processus décisionnel.

Quatrièmement, assouplir les délais de transition, en particulier pour les anciens combattants atteints d'une invalidité liée à leur service militaire.

Enfin, réduire le fardeau administratif en harmonisant les processus d'ACC avec les réalités opérationnelles des petites entreprises.

L'entrepreneuriat chez les anciens combattants constitue une occasion, et non un fardeau. Dans des collectivités comme Petawawa, les anciens combattants font déjà des contributions en tant qu'employeurs, innovateurs et dirigeants communautaires et, bien souvent, cela se fait malgré le système, non en raison de celui-ci.

• (1635)

À l'aide d'une politique modernisée et d'un soutien ciblé, ACC peut obtenir ces résultats tout en continuant à rendre des comptes et à gérer les fonds publics de manière responsable.

Je vous remercie de votre attention et je répondrai volontiers à vos questions.

**La présidente:** Merci beaucoup, monsieur McNish.

Nous allons maintenant passer à M. Mitic, qui dispose de cinq minutes.

**Jody Mitic (fondateur, Green Army Coffee):** Bonjour, madame la présidente. Je suis content de vous revoir. Ça fait longtemps.

Bonjour à tous et à toutes.

Je m'appelle Jody Mitic.

Je tiens tout d'abord à remercier tout le monde de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole aujourd'hui et je remercie tout particulièrement Eric Glavin d'avoir aidé à faire en sorte que je puisse comparaître aujourd'hui, malgré quelques problèmes de communication.

Je suis également fier de constater que ma députée, Marie-France Lalonde, est la présidente du Comité, je la salue donc chaleureusement.

Je remercie tous les membres du Comité du temps qu'ils me consacrent aujourd'hui.

La dernière personne que je souhaite saluer est le député Blake Richards, que j'ai rencontré à plusieurs reprises. Je l'ai vu pour la dernière fois cet été, lorsque Bob Zimmer m'a décerné la Médaille du couronnement du roi pour le travail que je fais en vue de défendre les anciens combattants.

Mon histoire commence en 1994, lorsque je me suis enrôlé dans la Réserve en tant que membre du Lorne Scots Regiment à Brampton, en Ontario, en tant que fantassin.

En 1997, j'ai demandé à être muté à l'armée régulière et je me suis joint au 1<sup>er</sup> Bataillon, The Royal Canadian Regiment. En raison de quelques mauvaises décisions de ma part, ma carrière dans l'armée régulière n'est pas partie du bon pied, mais une fois que je me suis adapté à la vie militaire, je m'en suis bien tiré et j'ai aimé mon expérience.

Mon premier déploiement fut au Kosovo en 1999 en tant qu'artilleur léger de section dans une équipe de mortier de 60 millimètres. Mon déploiement suivant fut à Kaboul en 2003, où j'ai assuré la protection rapprochée et le transport des officiers de notre quartier général et de notre compagnie de transmissions, situés à l'aéroport de Kaboul. Entre le Kosovo et Kaboul, j'ai pu obtenir mes qualifications de reconnaissance des transmissions, ou reco, et, le 11 septembre 2001, l'attaque terroriste a eu lieu alors que je suivais ma formation de base de tireur d'élite.

Après Kaboul, j'ai poursuivi ma formation et obtenu ma qualification de commandant de détachement de tireurs d'élite et de maître-tireur d'élite. Cela m'a permis d'être déployé en tant que commandant de détachement de tireurs d'élite en 2006 avec le 1<sup>er</sup> Bataillon, The Royal Canadian Regiment, à Kandahar.

Le 11 janvier 2007, j'ai eu la malchance de marcher sur un engin explosif improvisé, ce qui m'a coûté mes deux pieds sous le genou, mais, heureusement, aucun membre de mon équipe n'a été blessé et j'ai réussi à survivre, bien que j'aie laissé pour toujours un peu de chair, de sang et d'os dans le sol afghan.

Depuis lors, j'ai vécu de nombreuses aventures, notamment celle d'avoir deux filles extraordinaires, Aylah et Kierah, âgées respectivement de 17 et 14 ans.

J'ai réussi à participer à la première saison de l'émission *The Amazing Race*, mais j'ai terminé deuxième. Je me suis présenté avec succès aux élections municipales d'Ottawa en 2014 et j'ai servi fièrement en tant que conseiller municipal du quartier Innes, le quartier 2. J'ai dû démissionner en 2018 pour des raisons personnelles. Marie-France était ma députée provinciale à l'époque.

J'ai également publié deux livres: *Unflinching: The Making of a Canadian Sniper*, qui est une autobiographie, et *Everyday Heroes*, un recueil d'histoires de guerre entre aujourd'hui et la Seconde Guerre mondiale.

J'ai également travaillé brièvement au ministère des Anciens Combattants lorsque le général Natynczyk en était le commandant en second pendant la pandémie.

Entre 2018 et 2022, je me suis concentré sur ma santé et mes enfants, ainsi que sur la recherche d'un moyen de gagner ma vie et de m'occuper pendant les 25 prochaines années. Après quelques faux départs dans d'autres domaines, j'ai décidé de me concentrer sur la

création de ma propre marque et j'ai fondé Green Army Coffee à l'été 2022.

Green Army Coffee, ou simplement Green Army, vise à représenter tous les gens qui portent du vert dans le cadre de leur travail. Peu importe l'unité dont vous êtes membre ou les qualifications que vous possédez ou non, si vous êtes un col vert, comme j'aime à le dire, Green Army Coffee est votre marque. J'aime dire que si vous êtes surmené, sous-payé et sous-estimé, Green Army Coffee est là pour vous. Notre mission consiste à offrir aux personnes qui portent l'uniforme, aux anciens combattants, aux familles des anciens combattants et aux défenseurs un environnement adapté à leur culture et sécuritaire en utilisant le meilleur café disponible et en adoptant une attitude positive, tout en mettant l'accent sur l'autonomie farouche, la reddition de comptes, le travail d'équipe et les valeurs sociales communes.

J'avais toujours prévu de créer ma propre entreprise une fois ma carrière terminée. J'avais toujours pensé que je travaillerais au moins 25 ans et que je prendrais ma retraite avec une pension semi-décence. Ma blessure a ruiné et détruit tous ces plans.

Ce qui est regrettable et me met personnellement en colère, c'est que le 5 mai 2005, sous l'ancien premier ministre Martin, le Parlement a adopté la Nouvelle Charte des anciens combattants qui laisse énormément à désirer et manque de vision, ce qui a effectivement réduit la compensation financière pour les blessures de mon genre d'environ 3,4 millions de dollars sur toute une vie à un simple paiement unique de 250 000 \$. C'était scandaleux et, à mon avis, une insulte monumentale à tous ceux qui gagnent leur vie en allant au combat.

Je ne dis pas ces choses à la légère ou pour marquer les esprits; je vous fais simplement part de mes sentiments et de mon opinion personnels sur la situation dans laquelle je me trouve.

● (1640)

Enfin, en ce qui a trait aux processus et procédures actuels que j'ai observés à Anciens Combattants Canada concernant les anciens combattants qui cherchent un emploi ou souhaitant démarrer une entreprise, je les qualifierais de déroutants et contre-intuitifs. Je ne me souviens plus du nom exact, mais cela revient à imposer une taxe d'environ 20 000 \$ à toute personne qui cherche à améliorer son revenu ou à lancer sa propre entreprise.

Sur ce, je voudrais conclure et vous remercier de m'avoir donné l'occasion de m'adresser à vous. Je me ferai un plaisir de répondre à toutes vos questions.

**La présidente:** Merci beaucoup, monsieur Mitic. Je suis également ravie de vous revoir.

Nous allons entamer notre premier tour. Chaque député disposera six minutes.

Nous commencerons par M. Richards.

**Blake Richards (Airdrie—Cochrane, PCC):** Merci.

Tout d'abord, je vous remercie tous les deux, bien sûr, du service que vous avez rendu à notre pays ainsi que de votre contribution aujourd'hui et de l'exemple que vous donnez aux autres anciens combattants.

Monsieur McNish, je suis un peu déçu que vous ne nous ayez pas apporté d'échantillons. Je souhaite vous poser quelques questions sur votre entreprise et sur les obstacles auxquels vous vous heurtez peut-être.

Avant cela, je tiens à m'adresser à vous, monsieur Mitic.

À la toute fin de votre déclaration liminaire, vous avez mentionné ce que vous avez appelé essentiellement une taxe de 20 000 \$ imposée aux anciens combattants qui cherchent à gagner un revenu ou à démarrer une entreprise. Je sais de quoi vous parlez, mais je veux vous donner l'occasion d'expliquer votre point un peu plus en détail au bénéfice des autres. Personnellement, je pense qu'il devrait être inclus dans le rapport lorsque celui-ci sera rédigé. J'aimerais vous donner l'occasion d'expliquer cela plus en détail avec vos propres mots afin que tout le monde comprenne clairement ce dont vous parlez ici.

• (1645)

**Jody Mitic:** Merci, monsieur Richards.

Comme je l'ai dit, je ne suis pas tout à fait sûr de tous les termes. Ils ont beaucoup changé au cours des 20 dernières années. Je crois qu'il s'agit de la prestation de remplacement du revenu. Le terme « prestation » me semble étrange. Il s'agit d'une compensation et non d'une prestation.

L'année dernière, j'ai passé environ 12 mois sans recevoir ma prestation de remplacement du revenu. Lors d'une conversation avec mon gestionnaire de cas, j'ai mentionné que j'avais ces livres, que j'avais des balados et que j'avais lancé la marque Green Army. Je l'ai mentionné à mon gestionnaire de cas. De plus, mes finances personnelles, mes impôts et mon administration étaient encore assez confus. Je lui ai fait part de la situation. Ce n'est pas comme si l'entreprise me rapporte de l'argent. À ce stade-ci, je pense n'avoir perdu qu'environ 500 \$ cette année.

Tout cela pour dire que cette limite de 20 000 \$ semblait être la seule chose qui importait au système. En l'absence d'un document de l'ARC qui attestait que je ne gagnais que ceci ou que je ne gagnais pas cela, le personnel administratif du ministère des Anciens Combattants a décidé qu'il valait mieux suspendre mes prestations et rechercher ces formulaires administratifs après avoir suspendu mes prestations. Bien sûr, ils m'ont prévenu, mais j'ai supposé que, puisque je leur parlais, cela ne se produirait pas. Cela s'est produit.

J'ai beaucoup résisté — je crois vous en avoir brièvement parlé — simplement parce que, selon moi, une telle situation ne devrait jamais arriver à une personne dans ma position. Tout d'abord, il s'agit d'une somme de 20 000 \$ dont je dépends. Ce qui prête à confusion, c'est le fait que si je déclare que je gagne de l'argent, le ministère des Anciens Combattants ou cette partie du ministère se demande si, selon eux, je gagne trop d'argent. Je ne sais pas d'où cela vient. Je ne sais pas qui a décidé que c'était une bonne idée.

C'était extrêmement frustrant. C'était extrêmement décevant. Cela a énormément ébranlé ma confiance envers le ministère des Anciens Combattants et les résultats que le système cherche à obtenir. Cela ne m'a été d'aucune aide dans ma vie. Ce genre de chose n'aide en rien.

Soit dit en passant, chaque fois que je parle à un membre de la communauté des anciens combattants, cette question des 20 000 \$ revient sans cesse pour justifier leur décision de rester où ils se trouvent ou de ne pas chercher à améliorer leur situation. Ils s'inquiètent, car 20 000 \$ représente une somme importante. Même si

je gagne de l'argent supplémentaire, je dépends de ce revenu pour l'instant.

Je comprends qu'il existe toutes sortes de définitions arbitraires qui expliquent pourquoi vous pouvez avoir certains montants et pourquoi vous ne pouvez pas en avoir d'autres, mais ce processus particulier est probablement le plus grand obstacle auquel je me suis heurté. Je ne peux pas parler au nom de M. McNish ou de quelqu'un d'autre, mais à mes yeux, cela semblait être une ingérence excessive et totalement inutile. Comme je l'ai dit, cela va à l'encontre des résultats qu'ACC prétend vouloir pour moi.

**Blake Richards:** Exactement. Je pense que ce dernier point est vraiment important. Il s'agit d'une prestation à laquelle vous et d'autres anciens combattants avez droit en raison du service que vous avez rendu à votre pays. La dernière chose que le gouvernement devrait faire, c'est de vous décourager de contribuer à votre pays d'une autre manière maintenant que vous êtes un simple citoyen, que ce soit en démarrant une entreprise ou en gagnant un revenu d'emploi. La dernière chose que nous devrions faire, c'est de décourager votre esprit d'initiative en vous privant de quelque chose qui vous revient de droit, franchement. Merci d'avoir souligné ce point.

Il ne me reste que très peu de temps pour vous poser cette question à tous les deux. Je vais commencer par vous, monsieur McNish, car vous n'avez pas encore eu l'occasion de répondre à une question, puis je passerai à M. Mitic, s'il reste du temps.

Pouvez-vous nous parler de votre expérience avec le ministère des Anciens Combattants en ce qui concerne vos prestations, le démarrage d'une entreprise et tout autre problème auquel vous avez été confronté personnellement et dont vous aimeriez informer le Comité?

• (1650)

**Richard McNish:** En bref, j'ai été chanceux. J'ai démarré mon entreprise avant d'être libéré. J'ai été libéré selon mes propres conditions. Je n'ai pas été libéré pour raisons médicales. Cependant, comme M. Mitic vient de le dire, une fois que je suis entré dans le système du ministère des Anciens Combattants, j'ai été très ouvert et très franc sur le fait que je dirigeais une entreprise avec ma famille, mon fils, qui est un militaire en service. Je n'ai pas connu les mêmes frictions que M. Mitic. Cependant, en ce qui concerne la réadaptation et tout le reste, le fait que j'avais déjà une entreprise et que je voulais me concentrer sur celle-ci n'était pas aussi important que le fait de vouloir suivre des cours à l'Université à Ottawa pendant quatre ans pour devenir ingénieur à l'âge de 55 ans.

Cela n'avait absolument aucun sens. Tout s'est réglé, mais où était la logique?

**Blake Richards:** Pourquoi vous décourage-t-on...

**La présidente:** Je suis vraiment désolée, monsieur Richards. Je dois vous interrompre.

Comme je l'ai mentionné, je tiens le chronomètre.

Je m'excuse, monsieur McNish.

Monsieur Mitic, nous reviendrons à vous. J'en suis très certaine.

J'aimerais maintenant donner la parole à M. Casey. Vous disposez de six minutes.

**Sean Casey (Charlottetown, Lib.):** Merci, madame la présidente.

Je tiens à remercier nos deux invités de leur présence parmi nous aujourd'hui et de leur service.

Je vais commencer par vous, monsieur McNish. Nous n'en sommes qu'à la deuxième réunion consacrée à cette étude, mais des thèmes récurrents commencent déjà à émerger. Lors de la dernière réunion, on a beaucoup parlé des difficultés d'accès au capital. Une autre chose qui m'a frappée et que j'ai trouvée très intéressante dans les témoignages que nous avons entendus lors de la dernière réunion, c'est que les anciens combattants ne manifestent pas la même propension à prendre des risques que le reste de la population. Je tiens à commencer par le deuxième point.

Dans votre déclaration liminaire, vous avez indiqué que votre expérience dans les forces armées vous a appris à gérer les risques. Vous en avez parlé de façon explicite. Le contexte entourant la propension à prendre des risques dont on nous a parlé est le suivant: quand une personne décide consciemment de passer une bonne partie de sa vie dans des situations qui présentent d'innombrables risques, elle est à l'aise avec le risque. Elle le comprend.

Je tiens à connaître votre point de vue et à obtenir vos observations sur la façon dont les anciens combattants se distinguent du reste de la population en ce qui concerne la propension à prendre des risques et la capacité à les gérer.

**Richard McNish:** Personnellement, selon moi, les Forces armées canadiennes sont très douées pour enseigner la gestion des risques, la façon d'analyser, de cerner et de prévoir les risques, puis, grâce à cette évaluation, la façon de les atténuer. Pour le citoyen moyen, une situation peut sembler intenable, mais, pour un militaire ou un ancien militaire bien entraîné et qualifié, la situation n'est pas aussi intimidante ou effrayante en général. Nous avons fait face à ce genre de situation au Canada, à l'étranger, dans les yeux de nos ennemis, et ainsi de suite. C'est une expérience que nous avons déjà vécue et sur laquelle nous pouvons nous appuyer.

**Sean Casey:** Parlons un instant de l'accès au capital. Vous avez dit que vous avez lancé votre entreprise en 2020, je crois.

**Richard McNish:** C'était en 2019.

**Sean Casey:** Peu de temps après, la pandémie a frappé, ce qui était un très bon moment pour travailler dans l'industrie de la bière.

**Des voix:** Oh, oh!

**Sean Casey:** N'êtes-vous pas d'accord avec cette affirmation?

**Richard McNish:** Il y avait des avantages et des inconvénients.

**Des voix:** Oh, oh!

**Sean Casey:** Non, je ne voulais pas plaisanter. Je sais qu'au moins deux ou trois secteurs ont vraiment tiré parti de la pandémie, comme ceux de l'alcool et des jeux vidéo. Je suis sûr que la liste est plus longue.

Ma question porte sur l'accès au capital. Avez-vous eu de la difficulté à obtenir des capitaux pour ouvrir ce que vous appelez une nanobrasserie? En raison de votre statut de personne qui s'est réinventée après tant d'années dans l'armée, pensez-vous que certaines de ces difficultés, s'il y en a eues, étaient liées entre elles ou distinctes l'une de l'autre?

• (1655)

**Richard McNish:** Eh bien, mon fils et moi créons tout par nos propres moyens depuis le début. Comme je l'ai dit, à ce moment-là, je touchais encore un chèque de paie deux fois par mois. Nous avons investi notre propre capital. Nous avons obtenu une petite

marge de crédit d'une coopérative de crédit, et ce, en fonction de nos finances personnelles.

Il n'existe pas de système connu qui vise à accorder des fonds aux anciens combattants ou qui se définit comme un programme de financement pour les anciens combattants, ce qui m'arrache l'âme. À l'heure actuelle, trois programmes pour le financement ou l'entrepreneuriat figurent sur le site Web d'Anciens Combattants Canada; ils sont destinés aux femmes, aux Autochtones et aux Noirs. Ils sont tous importants. Ne vous méprenez pas: je n'essaie pas du tout de les dévaloriser, mais — je déteste utiliser cette expression — qu'en est-il de moi? Moi aussi, j'ai servi dans l'armée. J'ai servi pendant 32 ans. J'ai servi mon pays honorablement. Or, je n'ai pas le même accès à ces programmes spéciaux que les autres groupes démographiques.

J'estime que c'est inacceptable. Pour une raison ou une autre, on empêche des talents très réputés de faire quelque chose de très spécial.

**Sean Casey:** Merci, monsieur McNish.

Monsieur Mitic, toujours au sujet de l'accès au capital, votre entreprise se distingue assurément de celle de M. McNish, étant donné qu'elle mène ses activités exclusivement en ligne. Compte tenu de cette réalité et du fait que vous avez une carrière intéressante et diversifiée, avez-vous eu des difficultés à obtenir du capital qui, selon vous, étaient liées à votre service?

**Jody Mitic:** À mes débuts, j'ai demandé s'il existait des prêts pour les anciens combattants et nouveaux propriétaires d'entreprise, mais on m'a répondu qu'il n'y en avait pas. J'ai même posé la question à la Banque de développement du Canada, qui m'a répondu qu'elle n'avait rien de tel. Comme M. McNish l'a souligné, je ne m'étais même pas rendu compte que du financement était offert sur le site Web d'Anciens Combattants Canada.

Jusqu'à présent, je n'ai utilisé que mon propre argent. Nous prévoyons avoir pignon sur rue cette année, et ce, encore une fois au moyen de nos propres fonds. J'espère que je rencontrerai un jour quelqu'un, quelque part, qui pourra me dire: « Voici comment vous pouvez obtenir du capital si vous en avez besoin », et que cette personne m'aidera à l'obtenir. Je pense avoir trouvé cette personne. Cependant, je n'ai pas encore trouvé de financement ou de capital axé sur les anciens combattants.

**La présidente:** Je suis désolée, monsieur Mitic. J'ai le chronomètre sous les yeux et je dois vous interrompre. Je suis sincèrement désolée.

C'est au tour de Mme Gaudreau. Elle s'adressera à vous en français.

[Français]

Madame Gaudreau, vous avez la parole pour six minutes.

**Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ):** Merci beaucoup, madame la présidente.

Messieurs les témoins, je vous remercie d'être parmi nous.

Je pense que, dans le rapport, ce qui va être important, ce sera vraiment de souligner certaines lacunes qui font en sorte que, malheureusement, on ne vous a pas reconnu comme vous auriez dû l'être pour avoir accès à un coup de pouce complémentaire. Je dis ça parce qu'on peut aider les plus jeunes, qui n'ont pas de capitaux. On peut aider, justement, les personnes issues de la diversité, les Autochtones, et tout ça. C'est quelque chose qui peut rapidement être modulé.

On parlait de la pandémie tantôt. Avant d'être députée, j'étais une citoyenne ordinaire qui a démarré des entreprises sans capital, qui a fait le tour des organismes comme la Société d'assurance-dépôts du Canada et de partout ailleurs. On me disait de continuer, de persévérer, parce que, sinon, ça n'arriverait pas. On me disait aussi que, si je persévérais, j'allais avoir beaucoup d'obstacles.

C'est là que je me demande si, pour être entrepreneur, il faut vraiment avoir un type particulier de personnalité, parce que c'est difficile. Tantôt, on a parlé de la pandémie. Mon centre a fermé en premier. J'ai perdu 200 000 \$ net et j'ai failli faire faillite comme députée. Oui, c'est ça.

Selon moi, ce n'est aucunement pour minimiser quoi que ce soit, mais il est important de visiter...

On pourrait parler des aînés qui, lorsque leur revenu dépasse quelques milliers de dollars, ne reçoivent plus la pension à laquelle ils ont cotisé pendant des décennies. Encore une fois, ce n'est pas pour minimiser quoi que ce soit. Ce qu'il est important de savoir aujourd'hui, c'est absolument quelle est l'essence même qui vous permet de donner toute l'énergie pour développer votre entreprise sans avoir d'obstacles.

Est-ce qu'on vous punit ou est-ce qu'on ne vous récompense pas assez?

Ma question s'adresse à vous deux, peut-être à M. McNish en premier.

● (1700)

[Traduction]

**Richard McNish:** Il y a un élément de... Je ne veux pas parler de punition parce que ce n'en est pas une, mais c'est un désavantage. Honnêtement, je ne sais pas quoi dire. Il faut simplement aller de l'avant. S'il s'agit d'une passion et de quelque chose que l'on veut faire, il suffit de trouver des façons de continuer en tenant compte des limites auxquelles on est confronté.

La récupération de 20 000 \$ dont M. Mitic a parlé constitue une punition. C'est absolument une punition. On récupérera cet argent aux personnes qui connaissent du succès. Il y a des façons créatives de contourner ce problème, mais cela ne devrait pas être la norme.

C'est tout ce que je peux vraiment dire à ce sujet.

[Français]

**Marie-Hélène Gaudreau:** Merci.

Monsieur... Je cherche votre nom.

**La présidente:** C'est M. Mitic.

**Marie-Hélène Gaudreau:** Monsieur Mitic, pouvez-vous répondre?

**Jody Mitic:** Merci.

[Traduction]

Quelle est la question? Pourriez-vous la poser de nouveau, s'il vous plaît?

[Français]

**Marie-Hélène Gaudreau:** Madame la présidente, je vais demander une pause, parce que je vais le faire rapidement.

Si on regarde l'ensemble de la population entrepreneuriale, on voit qu'il y a des très, très jeunes, il y a des gens qui ont des enjeux, des obstacles.

Est-ce que, pour vous, le traitement qu'on vous offre est limitatif au point de dire que vous êtes puni, ou, au contraire, que vous n'êtes pas assez reconnu?

[Traduction]

**Jody Mitic:** Comme M. McNish l'a indiqué, je ne pense pas que ce soit une punition, mais, selon moi, il s'agit d'une omission imparadonnable. Honnêtement, je n'ai pas encore vraiment demandé d'aide à Anciens Combattants Canada. Par contre, j'ai réussi à participer à l'atelier de l'Opération Entrepreneur de la Fondation du prince au Canada, à Terre-Neuve, et j'ai accédé à certaines de ses ressources en ligne pour m'aider.

Je ne dis pas que j'ai besoin d'encouragements, d'une équipe de meneurs de claques ou de quelque chose du genre. Toutefois, il serait utile qu'on adopte une attitude un peu plus positive. J'essaie de refaire ma vie avec cette entreprise et cette marque. Comme M. McNish l'a souligné, on ne reconnaît pas vraiment cette réalité, du moins, pas à ma connaissance. On le fait peut-être dans d'autres milieux. À mon avis, c'est un obstacle inutile.

[Français]

**Marie-Hélène Gaudreau:** Étant donné qu'il me reste seulement 30 secondes, je vais m'arrêter ici. Quand il faut que je répète, je suis désolée, mais j'ai le droit à autant de temps que tout le monde. Donc, je sais que vous comprenez que nous utilisons les deux langues officielles.

Je vais vous poser la question de mon prochain tour, et vous y réfléchirez: qu'en est-il de tout ce que vous percevez au jour de la fin de vos services et l'accompagnement jusqu'à l'avènement de votre entreprise?

J'ai l'impression qu'il y a vraiment quelque chose à travailler énormément, parce que, selon la règle, nous arrêtons tous devant un panneau d'arrêt, nous n'avons pas le choix. Donc, il y a une règle, mais on peut accommoder. J'aimerais vous entendre tantôt.

Merci, madame la présidente.

● (1705)

**La présidente:** Merci beaucoup, madame Gaudreau.

Donc, réfléchissez à ça, cher témoin, pour le prochain tour.

Nous allons maintenant procéder à notre deuxième tour.

[Traduction]

Monsieur Tolmie, vous disposez de cinq minutes.

**Fraser Tolmie (Moose Jaw—Lake Centre—Lanigan, PCC):** Merci, madame la présidente.

Je tiens d'abord à remercier nos deux témoins de leur service.



Monsieur Mitic, je ne sais pas si vous êtes déjà venu à la Chambre des communes, mais le café y est vraiment mauvais.

**Des voix:** Oh, oh!

**Fraser Tolmie:** Quelqu'un a dit que M. McNish aurait pu nous offrir des échantillons gratuits, mais, si on souhaite que le gouvernement soit plus productif, je pense que la Chambre pourrait offrir du meilleur café.

**Des députés:** Bravo!

**Fraser Tolmie:** Je viens de recevoir des applaudissements de la part de mes collègues.

**Blake Richards:** [*Difficultés techniques*] bon moment pour une nouvelle règle d'approvisionnement.

**Fraser Tolmie:** Oui, une nouvelle règle d'approvisionnement.

Je tiens à parler de deux ou trois choses.

Monsieur Mitic, vous avez parlé de « cols verts ». Vous avez indiqué que l'unité dans laquelle une personne servait et ses qualifications n'avaient pas d'importance ou que vous ne vous en souciez pas. Ensuite, M. McNish a affirmé qu'il y avait des obstacles à l'accès au capital et au soutien.

J'aimerais que vous nous en parliez, monsieur McNish. Je sais que c'est un sujet très délicat, mais je pense que le Comité doit obtenir des réponses honnêtes au sujet des difficultés. Si M. Mitic ne se soucie pas de ces facteurs et qu'il s'intéresse aux militaires uniquement parce qu'ils ont servi, ne devrions-nous pas faire la même chose pour les anciens combattants?

**Richard McNish:** La réponse facile est oui.

**Fraser Tolmie:** D'accord.

**Richard McNish:** Nous devrions faire de même. Un ancien combattant est un ancien combattant. La définition du terme ne change pas en raison des antécédents ou des états de service, par exemple. Il s'agit d'un ancien combattant. Tout le monde devrait avoir des chances égales. Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, Anciens Combattants Canada doit reconnaître que l'entrepreneuriat permet d'effectuer la transition. C'est un moyen de se bâtir une nouvelle vie. Il existe d'autres options que d'aller à l'école pour se recycler. Que l'on soit soldat, colonel ou chef d'état-major de la défense, on a acquis des compétences que l'on peut mettre à profit dans la vie civile. Ces compétences doivent être utilisées, valorisées et développées. Permettez aux anciens combattants de le faire.

**Fraser Tolmie:** Ma prochaine question est la suivante: croyez-vous qu'Anciens Combattants Canada nuit à la qualité de vie des anciens combattants après leur libération? À mon avis, une personne qui a servi et qui a droit à des prestations devrait pouvoir les toucher. D'après les témoignages que nous entendons, il semble que, si on gagne un certain revenu, on devient inadmissible aux prestations auxquelles on devrait avoir droit.

Monsieur Mitic, j'aimerais d'abord savoir ce que vous en pensez.

**Jody Mitic:** Je suis désolé. Quelle est la question, monsieur?

**Fraser Tolmie:** Il semble que l'accès aux prestations auxquelles vous avez droit soit limité en fonction de votre revenu. Les prestations visent à vous permettre de surmonter les défis auxquels vous êtes confrontés. Elles devraient constituer votre revenu de base. À mon avis, vous devriez pouvoir toucher un revenu supplémentaire.

Il semble que ce soit le contraire en ce qui concerne les prestations: « Savez-vous quoi? Comme votre revenu atteint ce montant, nous n'avons pas vraiment à vous payer pour les blessures que votre corps a subies ni pour les conséquences émotionnelles. »

**Jody Mitic:** Je conviens que c'est décourageant. Je le répète, j'estime que cette mesure est qualifiée à tort de prestation. Lorsque cette mesure a été mise en œuvre en 2018 ou en 2020 — je ne m'en souviens plus —, on l'a qualifiée de pension à vie. J'ai un peu oublié les versements parce que j'ai supposé que j'en recevrais toute ma vie. Plus tard, l'administration a fini par me demander de prouver que je n'avais pas gagné trop d'argent. Leur seule préoccupation était que je gagnais trop d'argent pour leurs dossiers.

C'est un processus très inhabituel. Je l'ai remis en question quand j'en ai entendu parler il y a longtemps. S'il s'agit d'une pension à vie, à quoi un tel processus sert-il? S'il s'agit d'une prestation que j'ai méritée parce que j'ai perdu des parties de mon corps à cause d'explosifs puissants, pourquoi quelqu'un se soucierait-il d'un bout de papier? Peu importe si je gagne de l'argent ou non, il s'agit d'un revenu sur lequel je compte si je ne travaille plus pour le reste de ma vie.

J'ai eu quelques emplois. J'ai gagné quelques dollars ici et là. Cependant, comme je l'ai dit, je pense que, le problème central, c'est que, quand la Nouvelle Charte des anciens combattants est entrée en vigueur, tout le soutien financier que j'aurais reçu pour le reste de ma vie en raison de mes blessures a disparu. Dans le cadre de ce système, j'avais le droit de faire autant d'argent que je le voulais, ou de ne pas en faire du tout.

Essentiellement, j'estime que je devrais recevoir du gouvernement une somme minimale chaque mois pour le reste de ma vie en raison des blessures que j'ai subies dans le cadre de mon service militaire. Tout l'argent que je peux gagner en plus de cette prestation est bon pour moi. Je ne vois pas pourquoi Anciens Combattants Canada devrait intervenir autrement que pour m'encourager et me soutenir.

Je le répète, je n'ai pas besoin d'une équipe de meneurs de claques. Je n'ai pas besoin qu'on déroule le tapis rouge devant moi. Je peux prendre soin de moi, dans la plupart des cas, mais cet argent montre que l'on reconnaît ce qui s'est passé.

• (1710)

**Fraser Tolmie:** Je suis d'accord.

**Jody Mitic:** Il est très frustrant qu'on reprenne cette somme parce que j'ai décidé de trouver un moyen de faire un peu d'argent.

**Fraser Tolmie:** Oui.

**Jody Mitic:** Merci.

**Fraser Tolmie:** Merci, monsieur.

**La présidente:** Merci.

Monsieur D'Entremont, vous disposez de cinq minutes.

**Chris d'Entremont (Acadie—Annapolis, Lib.):** Merci beaucoup, madame la présidente.

Messieurs Mitic et McNish, encore une fois, merci beaucoup de votre service. Merci beaucoup d'être ici aujourd'hui pour nous aider à éclaircir un peu les questions que nous avons sur l'entrepreneuriat et Anciens Combattants Canada.

Quand vous avez parlé de votre entreprise, vous avez indiqué que vous l'aviez déjà lancée, en quelque sorte, avant votre libération. Vous brassiez probablement déjà un peu de bière avec votre fils avant votre retraite. Cette situation a-t-elle rendu les choses plus faciles ou plus difficiles? Je crois comprendre qu'elle a rendu les choses un peu plus difficiles.

Je constate que beaucoup de militaires occupent un emploi secondaire. Certains ont un deuxième emploi, et d'autres possèdent une petite entreprise. Quand mon frère était à Petawawa, il y tenait une petite boutique. À quelle fréquence une telle chose se produit-elle? Votre situation a-t-elle nui à votre transition?

**Richard McNish:** Dans mon cas, cette situation ne m'a pas nui. En fait, elle a facilité ma transition. Elle a été absolument bénéfique parce que j'avais quelque chose à faire. J'ai des amis qui sont à Petawawa en ce moment et qui craignent d'être libérés des Forces canadiennes parce qu'ils ne savent pas ce qu'ils feront de leur peau. Si on leur tend un rameau d'olivier, qu'on leur offre une occasion, ils la saisiront. Il ne s'agit pas seulement d'eux.

Cette situation m'a absolument aidé.

**Chris d'Entremont:** Est-ce quelque chose dont on devrait tenir compte pendant le service, ou est-ce quelque chose qu'on soulève pendant la transition? Pendant le service, je sais que beaucoup de choses sont axées sur la mission, sur les fonctions que l'on exerce sur la base, sur l'endroit où l'on sera déployé, ou quelque chose du genre. Serait-il souhaitable qu'il y ait une sorte de programme d'entrepreneuriat pour les militaires?

**Richard McNish:** Oui. S'il y a un accès à quelque chose... Je ne veux pas que les militaires aient à suivre davantage de formations assistées par ordinateur, mais, si c'est ce qu'ils cherchent volontairement, je pense que ces formations devraient être offertes avant le début de la transition. Selon moi, ce genre de formations devraient déjà être en place quand un militaire prend la décision de quitter l'armée — il se réveille un vendredi matin de juin en se disant: « Voilà, j'ai terminé, je le sens », puis il rédige une note de service à cet effet —, et que sa transition commence. Ainsi, les militaires qui quittent l'armée auraient quelque chose à faire. Ils n'auraient pas à s'inquiéter de leur transition, à tenter de déterminer à quoi ressemblera leur vie après les Forces canadiennes, puis à essayer d'en apprendre davantage sur l'entrepreneuriat. Il va sans dire que tout le monde n'est pas entrepreneur. Certaines personnes veulent se recycler, ce qui est tout à fait correct. Toutefois, je crois que les personnes qui s'intéressent vraiment à l'entrepreneuriat devraient avoir la possibilité de suivre une formation ou une sorte de cours de perfectionnement avant de décider d'amorcer leur transition.

**Chris d'Entremont:** Pendant que vous souleviez vos points, j'ai noté rapidement vos suggestions, qui sont notamment de reconnaître l'entrepreneuriat, de mettre en place un programme d'entrepreneuriat spécialisé, d'améliorer la littératie au sein d'Anciens Combattants Canada sur ce qu'est réellement l'entrepreneuriat et d'offrir une certaine latitude en ce qui concerne la transition. Vous avez également parlé du moment choisi pour effectuer la transition et de sa durée possible. La réduction du fardeau administratif est la dernière suggestion. Ces éléments font l'objet de beaucoup de formalités administratives.

Vous n'avez pas parlé de l'accès au capital, de réseautage ou d'autres éléments. Comment aimeriez-vous que l'on s'occupe de certains de ces éléments?

• (1715)

**Richard McNish:** À mon avis, il serait très utile que l'on offre du financement consacré à un volet précis. Je crois avoir parlé du mentorat destiné aux anciens combattants. Comme M. Mitic, j'ai passé par ce qui s'appelait alors le camp pour entrepreneurs de la Fondation du prince au Canada et qui s'appelle maintenant la Fondation du Roi au Canada. Malheureusement, la Fondation ne travaille plus avec les anciens combattants. Ce programme était remarquable. J'ai participé à un programme de mentorat là-bas, mais les mentors ne sont pas des anciens combattants. Ils ne comprennent pas. Pour être parfaitement honnête avec vous, ce sont de très bonnes personnes, mais certaines d'entre elles font du bénévolat pour cocher une case dans leur curriculum vitae. Elles sont utiles dans une certaine mesure, mais elles ne comprennent pas nos problèmes. Elles ne comprennent pas qui nous sommes ni le chemin que nous avons parcouru.

**Chris d'Entremont:** J'aurais probablement d'autres questions à poser à M. Mitic, mais je n'ai pas assez de temps. Je vois que la présidente m'interrompt.

**La présidente:** Merci beaucoup. Vous obtiendrez peut-être une étoile aujourd'hui, monsieur d'Entremont.

[Français]

Madame Gaudreau, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

**Marie-Hélène Gaudreau:** Je reviens à ma question, messieurs McNish et Mitic. C'est fondamental, et vous venez tout juste de le mentionner: j'ai besoin d'être accompagnée à la fin de mon service, mais pas par n'importe qui, surtout pas par un ordinateur. Il faut quelqu'un qui peut comprendre ce que j'ai vécu pendant toutes mes années de service pour m'aider à faire la transition vers la société civile et m'accompagner aussi longtemps que j'en aurai besoin.

Il y a d'autres questions, notamment administratives et pécu- niaires, mais est-ce qu'on est sur le bon picot? J'aimerais entendre vos commentaires, mais je n'ai qu'une minute et quelques secondes.

Monsieur McNish, vous pouvez répondre.

[Traduction]

**Richard McNish:** Je crois bien que oui. Selon moi, des programmes axés sur les anciens combattants qui sont offerts par des anciens combattants qui connaissent le contexte seraient très utiles. Ils ne doivent pas être imposés aux gens: ces derniers doivent avoir l'occasion d'y jeter un œil volontairement et d'y participer pour apprendre.

[Français]

**Marie-Hélène Gaudreau:** Monsieur Mitic, vous pouvez répondre.

[Traduction]

**Jody Mitic:** Oui, bien sûr, tout ce qui peut aider quelqu'un à effectuer la transition serait extrêmement utile. Je suis conscient qu'il existe d'autres groupes démographiques dans le monde et ainsi de suite, mais les anciens combattants des Forces armées canadiennes forment un groupe particulier. La chose la plus importante serait d'essayer d'appuyer et d'encourager ce groupe, si c'est possible. C'est essentiellement ce que je voulais dire.

[Français]

**Marie-Hélène Gaudreau:** J'ai économisé du temps, mais je reste vigilante, parce que je n'ai pas l'écran devant moi. Je pense à M. McNish: c'est épouvantable, ça éblouit, et c'est déconcentrant. Je me demande si l'équipe technique peut éteindre, surtout qu'en plus, il y a de l'interprétation. Je ne sais pas comment les gens arrivent à suivre, mais il faudrait peut-être éteindre l'écran.

J'ai terminé.

**La présidente:** Merci, madame Gaudreau.

Nous allons demander à l'équipe technique de se pencher là-dessus. Merci de cette vigilance pour les témoins, nous en sommes énormément reconnaissants.

[Traduction]

Je tiens maintenant à céder la parole à M. Viersen, qui dispose de cinq minutes.

**Arnold Viersen (Peace River—Westlock, PCC):** Merci, madame la présidente.

Je tiens à remercier nos témoins d'être ici.

Il est intéressant de noter qu'au cours de la dernière décennie, le nombre d'entrepreneurs est passé d'environ 3 personnes par 1 000 habitants à 1 personne par 1 000 habitants. Pensez-vous que certaines des difficultés liées à l'entrepreneuriat auxquelles vous êtes confrontés ressemblent à celles auxquelles l'ensemble du pays est confronté et qu'elles ne sont pas nécessairement propres aux anciens combattants? Quelle serait une difficulté propre aux anciens combattants? Il est intéressant de noter que la CBC rapporte que le nombre d'entrepreneurs a beaucoup diminué au cours des 10 dernières années.

Allez-y, monsieur McNish.

**Richard McNish:** Il n'y a pas de programme pour les vétérans en particulier. Ils ne se lanceront pas à moins d'avoir un certain type de soutien. Pour la personne moyenne qui passe par le centre de transition dans une base ou une garnison au Canada, l'entrepreneuriat n'est pas une option. Ce manque de soutien les bloque.

À moins qu'ils n'aient déjà commencé quelque chose avec leur conjoint, afin de pouvoir travailler... Je ne sais pas. Je ne pense pas que cette statistique concerne uniquement les vétérans, mais ces derniers ne reçoivent pas non plus de soutien direct qui leur permet de l'améliorer.

• (1720)

**Arnold Viersen:** Merci.

Monsieur Mitic, allez-y.

**Jody Mitic:** Je suis d'accord avec M. McNish. Je pense qu'il est juste de dire que tout le monde est dans le même bateau, y compris les vétérans. Selon moi, le fait est que nous sommes ici pour discuter de l'avenir des vétérans. Quels que soient les défis auxquels ils peuvent être confrontés en matière d'entrepreneuriat ou quoi que ce soit d'autre, il est bénéfique pour Anciens Combattants Canada de chercher des moyens de les aider à atteindre leurs objectifs, parce que ça devient alors un exemple de réussite. L'entreprise de M. McNish existe depuis je ne sais combien d'années, c'est une réussite. Une fois que mon entreprise sera lancée, elle sera un exemple de réussite pour ACC, pour les vétérans, et ainsi de suite.

L'ajout d'obstacles à l'entrepreneuriat n'est peut-être qu'une indication de la situation générale au pays. En ce qui concerne les vétérans, il suffit de nous donner un peu de soutien et de nous regarder voler. Nous sommes un groupe de personnes assez résilientes.

**Arnold Viersen:** Lorsque je fais des comparaisons avec d'autres pays, comme l'Australie et les États-Unis — vous avez peut-être aussi un point de vue à ce sujet —, j'ai l'impression que, particulièrement aux États-Unis, les entreprises appartenant à des vétérans sont un gros... On entend cela tout le temps. On dirait que les banques là-bas ont un programme consacré aux vétérans.

Voyez-vous cela aux États-Unis? Quelle est votre expérience avec les banques canadiennes? Je sais qu'un détenteur de diplôme universitaire a accès à un taux d'intérêt réduit et à ce genre de choses. Le fait d'être un vétéran procure-t-il des avantages semblables, ou est-ce quelque chose que l'ensemble du système ne reconnaît pas?

Je vais d'abord m'adresser à M. Mitic, puis à M. McNish.

**Jody Mitic:** Je dirais que les Américains ont compris. Ils prennent soin de leurs troupes. Ils prennent soin de leurs vétérans par l'entremise des banques, d'associations, d'organismes de bienfaisance communautaires et de tout le reste. Ils prennent très bien soin les uns des autres.

En ce qui nous concerne, je ne dis pas que les Canadiens ne prennent pas soin de nous, mais nous avons nos défis à relever. Comme je l'ai dit, je suis d'abord allé à ma banque. Je suis allé à la Banque de développement du Canada. Je suis allé à quelques autres endroits. Personne n'avait de programme de prêts destiné aux vétérans, pour ainsi dire. J'ai communiqué avec quelques organismes sans but lucratif ou de bienfaisance, et la situation était, vous savez, floue. Par exemple, qu'arrive-t-il si l'entreprise fait faillite?

**Arnold Viersen:** Monsieur McNish, allez-y.

**Richard McNish:** Je n'ai aucune expérience du système américain, mais je sais, d'après mes recherches et les discussions que j'ai eues avec d'autres, que, comme M. Mitic l'a dit, qu'ils ont mis un système en place. Au Canada, les vétérans sont appréciés et utiles lorsqu'ils sont dans les médias, par exemple, pendant la guerre en Afghanistan. Puis, dès que la guerre prend fin, plus rien.

**Arnold Viersen:** Est-ce qu'une banque a déjà reconnu...

**Richard McNish:** Non. La seule banque qui reconnaît les vétérans est la Banque de Montréal, uniquement parce qu'elle a un partenariat rémunéré avec le ministère de la Défense nationale ou les Services de bien-être et moral des Forces canadiennes.

C'est tout.

**Arnold Viersen:** D'accord. Merci.

**La présidente:** Merci beaucoup.

Madame Hirtle, vous avez cinq minutes.

**Alana Hirtle (Cumberland—Colchester, Lib.):** Merci, madame la présidente.

Bonjour, messieurs. Je suis heureuse que vous soyez parmi nous.

J'aimerais revenir sur la période de transition et votre expérience avec ACC. L'objectif de l'étude est de trouver de nouvelles manières de réfléchir à la façon d'améliorer les choses et d'aider les personnes qui viendront après vous.

Vous avez dit que l'entrepreneuriat n'était pas présenté comme une option viable pendant votre période de transition. Je me demande s'il serait utile qu'il y ait un vétéran au sein du personnel d'ACC qui aurait de l'expérience en entrepreneuriat et qui agirait en quelque sorte comme entraîneur en affaires pour présenter l'idée et fournir un certain encadrement.

Monsieur McNish, allez-y.

• (1725)

**Richard McNish:** Oui. Je crois qu'il y a quelqu'un là-bas depuis très récemment. Il s'agit de Christina Connelly, si je me rappelle bien son nom. Je crois qu'elle est elle-même entrepreneure. Elle travaille maintenant à ACC pour y lancer un programme.

Pas plus tard que cet automne, j'ai assisté à une conférence à l'Université d'Ottawa parce qu'on y a lancé un nouveau programme qu'ACC paiera dans le cadre d'un cours abrégé. Oui, je pense que plus il y a de personnes intégrées à ACC qui sont des vétérans, qui ont un V à côté de leur nom, et encore plus qui ont un V et une formation en entrepreneuriat, mieux c'est.

**Alana Hirtle:** D'accord.

Monsieur Mitic, c'est à vous.

**Jody Mitic:** Je suis tout à fait d'accord. Si le ministère des Anciens Combattants cherchait des personnes pour l'aider, je suis sûr que beaucoup d'autres vétérans qui sont des entrepreneurs seraient heureux de le faire.

J'ai reçu de l'aide d'autres vétérans. Ils m'ont encadré et m'ont donné beaucoup de conseils. Nous comptons beaucoup les uns sur les autres, mais une personne dont ce serait le rôle à ACC aiderait probablement beaucoup à faire avancer les choses.

**Alana Hirtle:** D'accord. Merci.

Dans le cadre d'une étude effectuée précédemment cette année, des gens nous ont dit qu'il serait peut-être utile d'obtenir des renseignements d'ACC plus tôt, c'est-à-dire plus que quelques mois avant qu'ils quittent le service. Serait-ce un avantage de proposer l'entrepreneuriat comme option peut-être six ou 12 mois avant la libération afin de donner le temps de faire une planification d'entreprise et des recherches et de déterminer quels seraient les avantages et les inconvénients de cette option?

Monsieur McNish, je vous prie.

**Richard McNish:** Oui.

À l'heure actuelle, les Forces armées canadiennes offrent le programme Service de préparation à une seconde carrière, ou SPSC, que les officiers de sélection du personnel de la base offrent quelques fois par année.

On l'appelle le Service de préparation à une seconde carrière, mais c'est un nom bidon, car on n'y parle pas de carrière. On y parle de libérations pour raisons médicales. On y parle de pensions. On y parle de tous ces différents programmes, mais on ne dit rien au sujet d'une deuxième carrière. On ne dit rien au sujet de l'entrepreneuriat. ACC se rendra sur place... mais lorsque j'ai été libéré en octobre 2022, une partie de mon processus de départ et de transition consistait à parler à un gestionnaire de cas d'ACC. Ça s'est fait dans le cadre d'un appel téléphonique de cinq minutes au cours duquel on m'a demandé si j'avais un compte Mon dossier ACC. C'est tout, littéralement.

Tout ce que j'ai fait après ma libération, je l'ai fait par moi-même, par l'entremise de mon propre réseau, grâce auquel j'ai appris et j'ai compris des choses. J'ai dû prendre les choses en main.

**Alana Hirtle:** Monsieur Mitic, avez-vous vécu une expérience semblable?

**Jody Mitic:** Mon expérience de transition a été un peu différente, en raison de mes blessures et tout le reste. Je ne me souviens pas qu'il en ait été question. J'ai été libéré en 2014. Pour être honnête, la question n'a jamais été soulevée à l'époque.

**Alana Hirtle:** Merci.

Il me reste une minute. Je pense que vous avez tous les deux mentionné les réseaux. Je sais qu'il n'y a pas un seul réseau d'entrepreneuriat des vétérans, mais plutôt une poignée, si j'ai bien compris. Y aurait-il un avantage à créer une sorte de réseau officiel organisé pour les vétérans entrepreneurs? À quoi cela ressemblerait-il?

**Richard McNish:** Oui, je crois qu'il y aurait un avantage, si le ministère des Anciens Combattants fournissait du soutien. Je sais qu'un vétéran a récemment créé un réseau d'entrepreneurs vétérans. Je crois que cela s'appelle VBNI, mais je n'en suis pas certain. Je crois qu'il viendra témoigner devant le Comité à un moment donné.

Il y a des choses de ce genre, mais elles sont toutes centrées sur les régions. La RCN a beaucoup de ressources. La vallée de l'Ontario n'a aucune ressource.

Les vétérans qui vont dans le Sud-Ouest du Manitoba parce qu'ils ont pris leur retraite à Shilo, il n'y a rien pour eux. Ils sont dans un *no man's land*. Ils pourraient tout aussi bien se trouver au milieu du Sahara.

**Alana Hirtle:** Mon temps est écoulé.

Merci beaucoup.

**La présidente:** Oui, merci beaucoup.

Cela met fin à notre premier groupe de témoins.

Au nom du Comité, je tiens à vous remercier tous les deux de votre service. Je vous remercie d'être venus nous faire part de certains défis, mais aussi de votre réussite.

Je suivais un peu sur mon téléphone ici, et je crois que, pour ce qui est du café, Jody, certains membres de notre comité aimeraient aller en boire un chez vous. Tenez-nous au courant. Je suis sûre que bon nombre d'entre nous iront.

Monsieur McNish, pour ce qui est de votre brasserie, je pense qu'il est également bon que nous sachions que vous êtes très près.

Merci encore à vous deux.

Nous allons suspendre la séance et nous dire au revoir.

• (1730)

(Pause)

• (1735)

[Français]

**La présidente:** Nous reprenons la séance.

J'invite tous les membres du Comité à revenir à la table. Je sais que ça parle un peu fort derrière moi, alors je vais attendre un peu.

Merci beaucoup.

[Traduction]

Nous accueillons deux témoins pour la deuxième heure.

Nous accueillons M. Brandon Dyck et M. Dustin Gareau, de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité.

Vous disposerez tous les deux de cinq minutes, puis nous donnons la parole à nos députés pour qu'ils posent des questions.

Monsieur Dyck, la parole est à vous, vous avez cinq minutes.

**Brandon Dyck (Fraternité internationale des ouvriers en électricité):** Merci, madame la présidente et mesdames et messieurs les membres du Comité, de me donner l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui.

Je m'appelle Brandon Dyck. Aujourd'hui, je représente la Fraternité internationale des ouvriers en électricité. Notre organisation représente actuellement 70 000 membres actifs et retraités dans divers secteurs, notamment les services publics, la défense nationale, la construction, le transport et les télécommunications.

Les anciens combattants des Forces armées canadiennes qui se lancent en affaires peuvent se heurter à des lacunes en matière de compétences et à un soutien spécialisé limité. Toutefois, leur leadership, leur discipline et leurs compétences techniques constituent un atout précieux pour l'industrie électrique et l'économie canadienne.

Un obstacle important à l'entrepreneuriat est le manque de formation technique adaptée à l'industrie. Un partenariat durable avec l'organisme Du régiment aux bâtiments est au cœur de notre stratégie. Grâce à cette collaboration, les anciens combattants ont accès aux programmes d'apprentissage Sceau rouge. Un emploi ne suffit pas pour ceux qui aspirent à être entrepreneurs. Ils ont besoin d'une voie d'accès à la propriété qui s'ouvre une fois qu'ils ont terminé leur apprentissage et sont devenus des ouvriers en électricité pleinement qualifiés.

Nos apprentis comprennent aussi bien des monteurs de lignes électriques employés par les services publics que des électriciens industriels œuvrant sur de grands projets d'infrastructure. Les spécialistes du câblage réseau sont eux aussi très en demande pour aider à la construction de centres de données et pour maintenir la connectivité de nos principales institutions et collectivités lors de crises majeures, comme les tempêtes de vent, les feux de forêt ou les tempêtes de verglas.

En travaillant aux côtés de nos entrepreneurs signataires et de nos centres de formation conjoints, nous transmettons aux anciens combattants toutes les compétences nécessaires au métier. Nous leur apprenons à soumissionner pour des contrats, à gérer la masse salariale et à développer une entreprise de contrats d'électricité en s'appuyant sur notre système national de répartition de la main-d'œuvre. De plus, grâce au Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical du gouvernement fédéral, nous permettons aux anciens combattants de se perfectionner afin de pouvoir suivre l'évolution constante des métiers.

Nous reconnaissons que l'entrepreneuriat est un marathon et non un sprint. Notre engagement envers les anciens combattants qui effectuent la transition vers la vie civile se reflète dans le caucus des anciens combattants. Celui-ci constitue la pierre angulaire de nos activités de sensibilisation en offrant un réseau de mentorat entre pairs, qui est essentiel à une intégration réussie dans le secteur de l'électricité et le milieu syndical.

Nous préconisons un soutien accru sur le terrain pour les anciens combattants en allant directement à leur rencontre, là où ils vivent et travaillent. Grâce à nos sections locales, nous veillons à ce que ceux qui se lancent en affaires bénéficient d'un solide appui communautaire, y compris d'un réseau de confrères et de consœurs prêts à partager leur expertise et à leur offrir leur premier contrat.

L'économie verte est la prochaine grande mission du Canada. Avec la mise en œuvre récente des crédits d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre, la demande pour les entrepreneurs en électricité explose, et nous préparons les anciens combattants à être à l'avant-garde de cette transition.

Nous ne pouvons pas parler d'entrepreneuriat au Canada sans mettre au premier plan la participation autochtone. De nombreux anciens combattants sont eux-mêmes Autochtones et doivent composer avec un double fardeau d'obstacles systémiques. Les sections locales de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité collaborent activement avec des organisations autochtones afin de veiller à ce que les entreprises dirigées par des anciens combattants ne se limitent pas aux centres urbains et qu'elles soient également présentes dans le Nord et dans les communautés des Premières Nations.

Merci.

● (1740)

**La présidente:** Merci, monsieur Dyck.

Monsieur Gareau, vous avez la parole pour cinq minutes.

**Dustin Gareau (Fraternité internationale des ouvriers en électricité):** Madame la présidente et mesdames et messieurs les membres du Comité, c'est un honneur pour moi de m'adresser à vous aujourd'hui au nom de mes camarades anciens combattants.

Je m'appelle Dustin Gareau. Je suis membre de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité. Je suis un ancien combattant et je sers actuellement au sein des Forces armées canadiennes, dont je fais partie depuis 2009. Je sers aujourd'hui au sein du 49<sup>e</sup> Régiment d'artillerie de campagne, basé à Sault Ste. Marie, en Ontario. C'est un honneur de servir mon pays.

Je suis ici pour discuter du sujet d'étude du Comité, soit les obstacles à l'entrepreneuriat auxquels se heurtent les anciens combattants.

En 2022, j'ai lancé ma propre entreprise à titre d'entrepreneur-électricien. J'ai affilié mon entreprise à la Fraternité internationale des ouvriers en électricité et à sa constitution. Comme vous le savez, démarrer une petite entreprise exige un accès à du capital et à des ressources financières. Or, durant la phase de démarrage et de croissance initiale de mon entreprise, je n'ai pas pu bénéficier des programmes de financement du gouvernement fédéral destiné à l'entrepreneuriat des anciens combattants.

Il existe des programmes de financement pour le démarrage d'entreprises destinés à de nombreux autres groupes démographiques, mais aucun n'est offert aux anciens combattants. Les membres de la Force régulière, lorsqu'ils quittent les forces armées, peuvent avoir accès à une allocation pour études et formation. Toutefois, ce financement ne peut pas être utilisé directement pour le démarrage d'une entreprise ni pour couvrir les coûts liés à sa croissance. Cela crée un obstacle majeur pour un ancien combattant qui se lance en affaires.

C'est une réalité que je connais bien en tant que réserviste. Compte tenu de la pénurie de personnel qui touche les forces armées partout au pays, chaque membre subit une pression accrue pour accomplir bien plus que ses tâches habituelles. Le temps et la charge mentale que cela représente pour les membres de la Force régulière et de la Force de réserve empiètent sur la vie familiale et sur d'autres possibilités de carrière. Dans le contexte actuel, où la dotation des forces armées est en situation de crise, parvenir à concilier les exigences d'une jeune entreprise et les attentes envers un militaire à temps partiel relève véritablement de l'exploit.

Comme je l'ai mentionné, les programmes de financement axés sur l'entrepreneuriat des anciens combattants sont soit inadéquats, soit inexistant. Chaque membre des Forces armées canadiennes consacre énormément de temps et d'énergie au service du pays. Leur parcours en tant que propriétaires d'entreprise devrait être reconnu, célébré et soutenu par le gouvernement du Canada. Après leur libération, tous les anciens combattants qui choisissent une voie professionnelle raisonnable devraient bénéficier d'un accès juste et équitable aux programmes de financement.

Les parcours d'entrepreneur devraient être soutenus au même titre que les programmes de recyclage professionnel, et ils pourraient être financés de manière à aider les anciens combattants à créer un revenu durable en dehors des forces armées. Éliminer l'obstacle initial de l'accès au financement permettrait à tous les anciens combattants de lancer leur entreprise et de réussir, tout en contribuant à la vitalité de leur collectivité et de l'économie locale.

Je vous remercie de votre attention. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

**La présidente:** Merci beaucoup, monsieur Gareau, et je vous remercie d'être au service de notre pays.

Nous allons maintenant amorcer notre première série de questions, et j'invite Mme Wagantall à prendre la parole pour six minutes.

**Cathay Wagantall (Yorkton—Melville, PCC):** Merci beaucoup d'être des nôtres. Je vous en suis très reconnaissante.

Nous parlons ici des entrepreneurs et des possibilités qui s'offrent aux anciens combattants. D'après les témoignages que nous avons entendus, la transition de nos anciens combattants est un véritable processus. Pour bon nombre d'entre eux, surtout ceux qui ont servi à l'étranger ou qui ont dû composer avec des expériences difficiles, il faut souvent près d'une décennie après leur service avant d'être réellement en mesure d'exploiter leur potentiel entrepreneurial.

Comment avez-vous trouvé le processus? Vous êtes toujours en service.

**Dustin Gareau:** Personnellement, le temps à y consacrer a été la partie la plus difficile. Être réserviste, c'est renoncer à une grande partie de ce que j'appelle du temps libre — du temps passé avec ma famille. Alors que la plupart des gens passent leurs étés dans la région de Muskoka ou se détendent sur un bateau quelque part, les réservistes s'entraînent. Ils passent leurs étés loin de leurs proches. Il reste très peu de temps pour se perfectionner, surtout lorsqu'on tente de concilier un emploi à temps plein et un emploi à temps partiel comme réserviste. J'ai eu de la difficulté à trouver du temps. Ce n'est pas comme dans la Force régulière, où la libération s'accompagne d'une période de transition et d'un soutien financier permettant de se réorienter. Dans la Force de réserve, on nous dit essentiellement : « Voilà, débrouille-toi. »

• (1745)

**Cathay Wagantall:** C'est une tout autre histoire, n'est-ce pas, par rapport à ce que nous étudions.

Monsieur Dyck, vous avez mentionné que vous travaillez avec l'organisme Du régiment aux bâtiments. Je l'ai noté avant même que vous ne commenciez à parler. Je me réjouis de toute cette initiative.

Comment vous y prenez-vous exactement pour joindre les anciens combattants? Passent-ils par le programme d'apprentissage Sceau rouge, puis sont-ils ensuite orientés vers Du régiment aux bâtiments? Cela fait-il partie du processus?

**Brandon Dyck:** En général, d'après ce que je comprends pour l'instant, l'organisme Du régiment aux bâtiments s'occupe du recrutement, puis les anciens combattants sont orientés vers une section locale pour entreprendre un programme d'apprentissage.

**Cathay Wagantall:** D'accord.

Vous avez parlé d'un marathon. Pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet?

**Brandon Dyck:** Absolument.

J'ai moi-même lancé une entreprise quand j'étais très jeune. Pour démarrer cette entreprise — une entreprise d'installation de services Internet haute vitesse —, j'ai obtenu un petit prêt de 10 000 \$. C'était en 2000. Ce prêt devait servir à acheter un véhicule, une échelle et des outils. Cependant, faire croître cette entreprise exige énormément de temps, de responsabilités et de sacrifices, notamment beaucoup de temps passé loin de sa famille. Tous les actifs personnels que l'on possède doivent être réinvestis dans l'entreprise, ce qui constitue évidemment une source de stress supplémentaire.

**Cathay Wagantall:** Du point de vue d'un ancien combattant qui a vécu la transition dont vous parlez, M. Gareau, ce n'est pas la même expérience pour vous. Nous étudions ce processus depuis maintenant une décennie — en fait, depuis encore plus longtemps — et il n'existe toujours pas d'approche claire à cet égard. Parmi les personnes qui ont témoigné juste avant vous et qui exploient leur petite entreprise, l'une d'elles a clairement indiqué que ce dont elles ont besoin, c'est de souplesse dans les délais de transition.

Avez-vous des statistiques sur les personnes qui participent au programme? Où se trouvent-elles au pays? Comment les anciens combattants en entendent-ils parler? Offrez-vous essentiellement un service à l'organisme Du régiment aux bâtiments, dans le sens où c'est lui qui repère les anciens combattants et que c'est ensuite vous qui prenez le relais pour les accompagner?

**Brandon Dyck:** Tout d'abord, je tiens à préciser que je ne suis pas un ancien combattant.

**Cathay Wagantall:** Oui, je comprends cela.

**Brandon Dyck:** En ce qui concerne les délais, oui, Du régiment aux bâtiments nous met en relation avec les anciens combattants qui souhaitent faire la transition vers le métier. Ensuite, la section locale les accompagne dans les centres de formation spécialisés que nous avons. Chaque section locale est associée à un centre de formation qui leur offre la formation d'apprentissage ou les oriente vers un établissement postsecondaire public qui dispense la formation menant à la certification Sceau rouge.

**Cathay Wagantall:** La formation Sceau rouge... De nombreux anciens combattants nous ont dit qu'ils reçoivent énormément de formation pendant leur service. Même si celle-ci ressemble beaucoup à celle des métiers civils, ils se retrouvent sans aucune reconnaissance officielle lorsqu'ils quittent l'armée. En gros, on s'attend à ce qu'ils recommencent leur parcours à zéro, alors que certains ont déjà travaillé comme électriciens ou occupé des fonctions techniques exigeant ces compétences.

Y a-t-il une possibilité de reconnaître ou de transférer cette formation afin qu'ils n'aient pas à tout recommencer du début? Ou est-ce simplement impossible en raison des exigences propres au milieu syndical?

**Brandon Dyck:** Oui, tout à fait. Bon nombre de nos centres de formation procèdent à une évaluation des lacunes en matière de compétences ou offrent un programme de formation préalable à l'apprentissage pour préparer les candidats au métier. Cela permet de s'assurer qu'ils comprennent les outils, les exigences de base et, surtout, qu'ils souhaitent réellement s'engager dans cette voie. Cette approche nous aide à maintenir des taux d'achèvement élevés et à former des personnes qui souhaitent réellement exercer le métier.

Par ailleurs, plusieurs des compétences acquises au sein des forces armées les préparent déjà très bien à réussir par la suite.

**Cathay Wagantall:** Pouvez-vous nous donner une idée du nombre d'anciens combattants qui ont suivi le programme que vous offrez dans les différents secteurs — la construction, l'électricité et autres — et nous indiquer de quelles régions du Canada ils proviennent?

**Brandon Dyck:** Malheureusement, non. Je n'ai pas cette information de mémoire.

**La présidente:** Il vous reste quatre secondes.

**Cathay Wagantall:** Non, peut-être pas de mémoire, mais pourriez-vous nous la fournir ultérieurement?

**Brandon Dyck:** Oui, tout à fait.

**Cathay Wagantall:** Merci.

**La présidente:** Merci beaucoup. C'est apprécié.

Nous allons maintenant passer à Mme Dandurand.

[Français]

Madame Dandurand, vous avez la parole pour six minutes.

[Traduction]

**Marianne Dandurand (Compton—Stanstead, Lib.):** Merci, madame la présidente.

Je vais parler en français. Je vous laisse le temps de mettre votre oreillette.

● (1750)

[Français]

Tout d'abord, messieurs les témoins, merci beaucoup d'être des nôtres pour témoigner sur ce sujet important, à savoir la transition des vétérans vers des métiers de la vie civile.

Monsieur Gareau, vous êtes électricien dans la vie civile. Est-ce que c'était aussi votre métier dans les forces armées?

[Traduction]

**Dustin Gareau:** Excusez-moi. Je crois que la traduction ne fonctionne pas de mon côté.

**Marianne Dandurand:** Cela ne fonctionne pas? Je vais poser la question en anglais.

Vous êtes électricien dans la vie civile. Est-ce que c'était aussi votre métier dans les forces armées?

**Dustin Gareau:** Non. Dans l'armée, j'étais technicien en armement jusqu'à ce que je sois promu adjudant. Dans les métiers du Corps du Génie électrique et mécanique royal canadien, on devient ensuite technologue en génie de l'équipement terrestre. C'est tout un processus.

**Marianne Dandurand:** D'accord, c'est complètement différent.

**Dustin Gareau:** Oui. Pendant que je suivais ma formation militaire l'été, je travaillais sur mon apprentissage en parallèle avec ma formation en électricité dans l'armée. J'ai été qualifié pour les deux en même temps.

**Marianne Dandurand:** Je ne sais pas si vous avez des collègues qui ont travaillé dans le domaine de l'électricité, mais mon questionnement est surtout... Votre travail est-il reconnu? C'est un domaine syndiqué, le métier d'électricien. Existe-t-il un moyen de faire reconnaître les connaissances que vous avez acquises dans l'armée et de les appliquer à la vie civile?

**Dustin Gareau:** Tout à fait, mais c'est très spécialisé et très limité. Par exemple, mon métier fait partie du Corps du Génie électrique et mécanique royal canadien, et cela signifie qu'il y a un peu d'électronique et un peu d'électricité, selon le métier de chacun. Les techniciens en électronique et en optique sont très spécialisés en électronique. Beaucoup de ces compétences sont transférables au travail d'électricien. Dans l'aviation, il me semble qu'il y a un métier de technicien en électricité, et c'est à peu près l'équivalent d'un parcours d'électricien, heure pour heure.

Cela dépend du métier de chacun. Tout n'est pas toujours transférable. Cela dépend de la nature du travail.

**Marianne Dandurand:** En général, pensez-vous qu'il est plutôt facile de faire reconnaître ses connaissances ou ses compétences pour le travail syndiqué, ou est-ce un obstacle?

**Dustin Gareau:** Avec la Fraternité internationale des ouvriers en électricité, cela s'est fait assez facilement. Le syndicat a reconnu que certaines compétences étaient transférables, mais je ne peux pas en dire autant de tous les syndicats ni de tous les employeurs.

**Marianne Dandurand:** Quelle aide avez-vous reçue du syndicat? Pourriez-vous décrire en quoi il vous a aidé?

**Dustin Gareau:** Je ne dirais pas que le syndicat m'a aidé avec mon entreprise. C'est plutôt moi qui ai tiré parti des avantages du syndicat parce que j'étais déjà membre. Je crois en son système et en la qualité de vie qu'il offre à ses employés.

Quand je suis devenu moi-même employeur, je tenais à ce que mes employés bénéficient de la même qualité de vie. J'ai fait adhérer mon entreprise au syndicat parce que j'en faisais déjà partie.

**Marianne Dandurand:** Selon votre double point de vue, pensez-vous que le Canada exploite pleinement le potentiel des anciens combattants en tant qu'entrepreneurs?

**Dustin Gareau:** Je suis convaincu que le Canada, par l'intermédiaire des forces armées, forme certains des meilleurs cadres et dirigeants que l'on puisse imaginer. En tant qu'adjudant dans l'armée, j'ai suivi plusieurs cycles de formation au leadership et à la gestion. J'applique directement à mon entreprise une grande partie de ce que j'ai appris dans l'armée, et j'estime qu'il existe un marché inexploité dont le Canada se prive en ne valorisant pas les compétences entrepreneuriales au sein des Forces armées canadiennes.

[Français]

**Marianne Dandurand:** Monsieur Dyck, pouvez-vous répondre à la même question?

[Traduction]

**Brandon Dyck:** Oui, cette question est simple. Il y a beaucoup de compétences.

Notre syndicat est d'envergure internationale et nous avons constaté, grâce à nos membres militaires des États-Unis, que les monteurs de lignes électriques issus des forces armées sont très compétents. Ils constituent une grande partie de nos membres aux États-Unis. Ils s'occupent beaucoup de la reconstruction des villes après les tempêtes violentes. Au Canada, comparativement à ce que j'ai vu au sud de la frontière, il s'agit sans aucun doute d'une ressource inexploitée.

• (1755)

**Marianne Dandurand:** Comment pouvons-nous mieux tirer parti de l'ensemble des compétences qu'ils possèdent? Quel type de cadre devrait être en place? Est-ce un cadre syndical, comme le vôtre, indépendant du gouvernement? Quel est votre point de vue à ce sujet?

**Brandon Dyck:** Je pense certainement qu'un partenariat avec le gouvernement... Les syndicats des métiers de la construction ont déjà prouvé qu'ils peuvent bien travailler en partenariat avec le gouvernement. Avec le peu de ressources financières dont nous disposons, nous sommes en mesure de soutenir les travailleurs, qu'ils soient d'anciens combattants ou non. Pour que les anciens combattants puissent s'entraider, comme nous le faisons avec le caucus des anciens combattants, je pense que nous pouvons faire un excellent travail en agissant comme un catalyseur pour le gouvernement.

[Français]

**Marianne Dandurand:** Il ne me reste plus de temps de parole.

Merci beaucoup de m'avoir fait pratiquer mon anglais.

**La présidente:** Merci beaucoup, madame Dandurand.

Nous allons maintenant passer au deuxième tour de questions.

[Traduction]

Monsieur Richards, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Français]

Excusez-moi, j'ai encore fait la même erreur.

Madame Gaudreau, vous avez la parole pour six minutes.

**Marie-Hélène Gaudreau:** C'est correct, madame la présidente. Je me suis aussi posé la question.

Messieurs les témoins, pour les gens qui suivent nos travaux et pour les gens qui ont besoin de modèles comme vous, j'aimerais en savoir plus sur ce que vous êtes. De quoi êtes-vous fiers, au juste?

[Traduction]

**Dustin Gareau:** Oui. Comme je l'ai dit, je suis fier du temps que j'ai passé dans l'armée, des amis que je m'y suis faits et des expériences que j'y ai vécues. Honnêtement, cela a contribué à façonner une grande partie de mon parcours de vie et de mes décisions. La morale et l'éthique que les Forces canadiennes inculquent à leurs membres sont une ressource inestimable. C'est pour cette raison que j'ai créé mon entreprise en m'inspirant de l'éthique et des principes qui y sont enseignés.

Je fais de mon mieux pour tenter d'embaucher davantage d'anciens combattants dans mon entreprise. Nous avons actuellement trois anciens combattants dans notre personnel, et j'essaie d'en embaucher d'autres. C'est au syndicat de me permettre d'en embaucher davantage. Nous verrons bien.

**Brandon Dyck:** En tant que syndiqué, je suis très fier des programmes que nous avons mis en place pour aider les travailleurs à améliorer la santé et la sécurité. Ils concordent très bien avec l'éthique des forces armées. D'après les quelques interactions que j'ai eues ces dernières années avec les anciens combattants et le caucus des anciens combattants, je dirais qu'ils cadrent parfaitement avec la communauté, car ils ont une mentalité de production et de service. Je pense que ces qualités s'intègrent également très bien dans les métiers syndiqués du bâtiment.

[Français]

**Marie-Hélène Gaudreau:** Nous avons entendu dire à plusieurs reprises qu'il n'y a rien de mieux que quelqu'un qui a vécu les Forces armées canadiennes. Nous vous avons comme exemple.

Je trouve ça intéressant. Évidemment, monsieur Gareau, vous le vivez de l'intérieur, mais vous avez aussi vécu accompagné de gens comme M. Dyck, qui n'ont pas fait les Forces armées canadiennes.

De l'autre côté, comment vous êtes-vous senti quand, entre frères d'armes, il y a des choses qu'on a vécues et la prospérité du syndicat, malgré le fait que vous n'aviez pas le service?

[Traduction]

**Dustin Gareau:** Honnêtement, la Fraternité internationale des ouvriers en électricité, ou FIOE, ressemble beaucoup à l'armée, même en ce qui concerne les réunions syndicales. Elles se déroulent exactement de la même manière que les réunions de nos comités de mess. C'est identique. Cela m'a frappé la première fois que j'ai assisté à une de ces réunions.

C'est une fraternité. Je dis « fraternité », mais nous avons évidemment des sœurs et d'autres membres. Il y a cet esprit de corps, ce climat d'entente entre des gens qui veulent faire quelque chose de concret et bâtir quelque chose qui n'a jamais été bâti auparavant, en s'appuyant les uns sur les autres. Fondamentalement, c'est exactement la même chose que dans l'armée. Voilà pourquoi il m'a été facile de syndiquer ma propre entreprise. Peu d'employeurs le font. On m'a regardé bizarrement quand je l'ai fait, mais cela fonctionne plutôt bien pour moi, et je suis donc assez content de ma décision.

Je le répète, la Fraternité internationale des ouvriers en électricité est un très bon milieu pour les anciens combattants.



• (1800)

**Brandon Dyck:** M. Gareau s'est très bien exprimé. J'ajouterais qu'en plus de fournir des capacités à la main-d'œuvre, le syndicat offre aussi la formation complémentaire et le perfectionnement requis pour un emploi donné. C'est un aspect important, car notre secteur est en constante évolution. Le syndicat constitue un réseau de soutien dans lequel tout le monde s'investit pour faire progresser le secteur et, par la même occasion, créer un climat de camaraderie afin que chacun puisse devenir partie prenante dans l'industrie.

[Français]

**Marie-Hélène Gaudreau:** Vous me faites penser à ce qu'on vit au Québec. Je l'ai vécu pendant plusieurs années. Dans l'employabilité, on appelle ça des plateaux de travail.

Ce qu'on constate, c'est la collégialité, d'une part, et le fait de retrouver ce qui nous ressemble, au lieu de dire qu'on va juste être des vétérans, parce qu'il n'y a qu'entre nous qu'on se comprend. Il faut avoir la capacité de s'ajuster, de s'adapter et de comprendre l'autre.

En terminant, j'aimerais que nous fournissiez vos bonnes pratiques et ce qui est essentiel, particulièrement comme vétéran, dans l'accompagnement que vous offrez et ce que vous vivez. J'aimerais que vous puissiez nous envoyer ces informations.

Merci beaucoup, madame la présidente.

**La présidente:** Merci beaucoup, madame Gaudreau.

Maintenant, nous allons officiellement passer au deuxième tour de questions de notre réunion.

[Traduction]

Monsieur Richards, vous avez la parole pour cinq minutes.

**Blake Richards:** En écoutant la conversation jusqu'à présent, je me suis dit que les métiers spécialisés convenaient parfaitement aux anciens combattants et que les anciens combattants convenaient parfaitement aux métiers spécialisés. Cela m'amène à me demander comment nous pourrions faire en sorte qu'un plus grand nombre d'anciens combattants soient au courant des possibilités qu'offrent ces métiers. Il est clair que nous avons besoin de plus de professionnels dans les corps de métier. Je sais qu'un grand nombre d'anciens combattants aimeraient trouver quelque chose qui leur permette de s'épanouir dans leur nouvelle vie, et les métiers pourraient certainement y contribuer. Mes questions porteront sur la manière d'y parvenir.

Je commencerai par vous, monsieur Dyck.

Vous avez mentionné que vous travaillez avec l'organisme Du Régiment aux Bâtiments. Essentiellement, cet organisme oriente les anciens combattants vers votre domaine pour les aider à démarrer leur carrière. Quel rôle joue Anciens Combattants Canada dans ce contexte, le cas échéant?

**Brandon Dyck:** Honnêtement, je ne sais pas, mais je pense que son rôle pourrait être élargi.

**Blake Richards:** Il semble que ce soit un problème. Quel rôle le ministère pourrait-il jouer? Si nous voulions faire participer davantage d'anciens combattants, quel rôle Anciens Combattants Canada pourrait-il jouer?

**Brandon Dyck:** Je parlerai en ma qualité d'organisateur syndical. Si nous pouvions aller à la rencontre des anciens combattants là où ils se trouvent et leur parler de ce qu'un bon emploi syndical

pourrait leur apporter pendant leur transition, ce serait une excellente occasion pour les syndicats de trouver des travailleurs, de les former et de discuter franchement des emplois qu'ils cherchent.

**Blake Richards:** C'est donc une question de sensibilisation des anciens combattants aux possibilités qui s'offrent à eux. C'est un peu ce que vous dites.

Dans le même ordre d'idées, monsieur Gareau, vous avez dit que vous aimeriez offrir plus d'emplois à des anciens combattants dans votre entreprise. Est-ce exact? Avez-vous quelque chose à ajouter à cela? Que pourrait faire Anciens Combattants Canada pour vous aider à offrir de tels emplois à un plus grand nombre d'anciens combattants?

**Dustin Gareau:** Honnêtement, je pense que cela dépend en grande partie des phases de transition. Supposons que des militaires soient sur le point d'être libérés ou qu'ils sachent que leur libération approche. Peut-être qu'Anciens Combattants Canada pourrait avoir une discussion avec eux avant leur libération pour leur demander ce qu'ils veulent faire. Si l'un d'entre eux dit qu'il veut exercer un métier ou faire quelque chose de manuel, puisque c'est ce qu'il aimait faire dans l'armée, peut-être qu'Anciens Combattants Canada pourrait lui recommander un certain nombre de groupes ou d'entités, comme les syndicats, qui sont déjà à la recherche de main-d'œuvre et qui aimeraient, comme l'a dit M. Dyck, aller à leur rencontre là où ils se trouvent et leur offrir des possibilités d'emploi dès le départ.

Cela pourrait permettre d'éliminer toute une série de problèmes, comme les problèmes de financement. Je sais que vous avez des programmes en place pour préparer les membres de la force régulière et continuer à les payer un peu pendant leur transition, mais, s'ils pouvaient obtenir directement un emploi syndiqué qui leur rapporte un bon salaire, un bon régime de retraite et de bons avantages sociaux, ce ne serait même pas nécessaire. Cela permettrait au gouvernement d'économiser de l'argent. Le plus important, ce sont les relations et les réseaux qui doivent se créer.

• (1805)

**Blake Richards:** Cela semble relever du bon sens. Cela semble être quelque chose qui pourrait se faire assez facilement. C'est même assez surprenant de constater que cela ne se fait pas déjà, n'est-ce pas? Il est évident que cela doit faire l'objet d'une recommandation de notre part.

Vous avez mentionné, je crois, qu'en plus d'être un ancien combattant, vous employez déjà plusieurs autres anciens combattants.

**Dustin Gareau:** Oui, j'en ai trois dans mon équipe.

**Blake Richards:** Pour vous, pour les autres anciens combattants qui travaillent avec vous ou pour vos autres amis, y a-t-il quelque chose que vous aimeriez nous dire au sujet de votre expérience avec Anciens Combattants Canada, que ce soit en rapport avec l'entrée dans un métier, le démarrage d'une entreprise ou autre chose? Si vous ou d'autres personnes avez rencontré des problèmes qui, selon vous, devraient être résolus, ou des situations à améliorer, c'est l'occasion de nous en faire part.

**Dustin Gareau:** Oui.

Un de mes apprentis a été technicien automobile pendant 12 ans, et il se blessait constamment. Quand on travaille sur de gros camions, on finit par se cogner la tête ou le dos, et on a tout le temps des bosses et des ecchymoses. Il a essayé de faire des demandes d'indemnisation auprès d'Anciens Combattants Canada pour des blessures à la tête et autres, et il m'a dit qu'il était parfois difficile de mener à bien de telles démarches.

Il semble qu'il faille respecter des directives très précises pour être admissible au programme d'Anciens Combattants Canada. Si ces directives étaient revues et assouplies, cela pourrait encourager de nombreux membres à se manifester, et il leur serait alors plus facile de déterminer ce qu'ils souhaitent faire.

**Blake Richards:** Cela est tout à fait logique.

Est-ce qu'on me fait comprendre que mon temps est écoulé, madame la présidente?

**La présidente:** Oui. Vous avez dépassé de 10 secondes.

**Blake Richards:** Très bien. Je suppose que la question suivante n'est plus pertinente. J'espère avoir une autre occasion de vous parler.

Merci.

**La présidente:** Merci beaucoup, monsieur Richards.

Monsieur Casey, vous avez cinq minutes.

**Sean Casey:** Merci, madame la présidente.

Nous vous remercions tous les deux d'être des nôtres.

Monsieur Gareau, je vous remercie de votre service. Je vous remercie aussi de m'avoir rendu visite dans mon bureau il y a quelques mois. Dès le début de notre conversation, il m'est apparu clairement que votre place était ici, pour participer à cette étude. Les gens de métier sont indépendants et ont un esprit entrepreneurial naturel. Vous êtes la personne idéale pour cette étude, et je suis ravi de votre présence.

Monsieur Dyck, vous avez commencé par parler du parcours vers la propriété, et vous avez maintenant un propriétaire assis à côté de vous.

Monsieur Gareau, pourriez-vous nous parler de votre parcours vers la propriété? Si nous avons le temps, je reviendrai à vous pour vous parler de certains programmes du syndicat.

Si je comprends bien, quand vous étiez dans l'armée, vous n'exerciez pas un métier dans le domaine de l'électricité.

**Dustin Gareau:** Oui.

**Sean Casey:** Après votre libération, avez-vous entrepris les démarches pour obtenir le Sceau rouge?

**Dustin Gareau:** Non. Je suis toujours dans l'armée à temps partiel en tant que réserviste.

**Sean Casey:** D'accord.

**Dustin Gareau:** Je n'ai jamais été libéré et n'ai jamais effectué de transition. Je n'ai jamais fait partie des forces régulières. J'ai eu des contrats à temps plein pendant plusieurs années, puis j'ai travaillé à temps partiel. Je n'ai jamais eu à vivre cette période de transition. Je ne peux parler que de mes amis et employés qui l'ont vécu.

**Sean Casey:** D'accord. Vous êtes propriétaire d'une entreprise qui emploie des électriciens. Combien en avez-vous?

**Dustin Gareau:** Je crois qu'il y a actuellement environ huit ou neuf électriciens dans l'équipe.

**Sean Casey:** Sont-ils tous membres de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité?

**Dustin Gareau:** Oui, c'est notre syndicat.

**Sean Casey:** Pourriez-vous me décrire le parcours qui vous a mené à la création de votre entreprise? Comment êtes-vous passé de l'armée à la création d'une entreprise? Il a dû se passer quelque chose entre les deux.

**Dustin Gareau:** Oui, bien entendu.

J'étais électricien et, en même temps, je travaillais à temps partiel pour l'armée. Comme je l'ai déjà mentionné, l'armée m'a inculqué les valeurs appropriées: l'éthique, la morale, les principes, la manière de traiter mes collègues et le fait de diriger les gens plutôt que de leur donner des ordres, ce qui a été très important.

Comme électricien, j'ai travaillé pour beaucoup d'autres entreprises d'électricité, et j'ai vu le contraire de ce que j'avais vécu dans l'armée. En même temps, j'ai remarqué de nombreux dysfonctionnements dans ces entreprises, car elles privilégiaient leurs profits au détriment de leurs employés et de leurs clients.

En me fiant sur le bon sens, je me suis dit: pourquoi ne pas appliquer ce que j'ai appris dans l'armée à ma propre entreprise et voir si cela fonctionne? C'est ce que j'ai fait. J'en avais assez de travailler pour d'autres entrepreneurs. J'ai commencé à travailler à mon compte et j'ai embauché des gens en les traitant et en m'occupant d'eux comme je l'aurais fait s'ils avaient été sous ma responsabilité dans l'armée. Cette approche semble porter ses fruits.

• (1810)

**Sean Casey:** Voici la dernière question que j'ai pour vous.

À un moment donné, en réponse à une question posée par un autre député, vous avez dit que c'était au syndicat de déterminer si vous pouviez embaucher plus de personnel. Pourriez-vous m'expliquer la relation qui vous lie au syndicat et pourquoi celui-ci a son mot à dire dans la croissance de votre entreprise?

**Dustin Gareau:** Tout comme l'armée, le syndicat applique des directives, des règles et des paramètres très stricts auxquels les entrepreneurs doivent se conformer. Cela n'a pas pour but d'imposer quoi que ce soit de négatif, mais simplement de garantir l'équité pour tous.

L'un des obstacles, c'est que si on cherche un certain profil de candidat, par exemple un ancien combattant, cela sort du cadre des pratiques habituelles du syndicat. Pour recruter, je contacte la section locale et je signale que j'ai besoin de trois électriciens à temps plein ou de trois électriciens pour une période de six semaines, par exemple. Cela dépend des projets que j'ai en cours. Pour être équitable, le système fonctionne selon l'ancienneté. Lorsqu'une personne est mise à pied, elle est inscrite sur une liste. Plus elle reste longtemps sur la liste, plus elle remonte dans le classement et plus elle a de chances d'être appelée en premier.

Pour contourner ce système, le syndicat doit prendre certaines décisions. Cela ne relève pas de ma compétence. Cela relève de sa compétence, et pas de lui en particulier, mais de l'organisation pour laquelle il travaille et qui contrôle ce système.

**Sean Casey:** On dirait que je n'aurai pas le temps de vous entendre, monsieur Dyck.

Merci à vous deux d'être venus.

**La présidente:** Merci.

Mme Gaudreau va s'adresser à vous en français. Assurez-vous d'être prêts.

[Français]

Madame Gaudreau, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

**Marie-Hélène Gaudreau:** Merci beaucoup, madame la présidente.

Messieurs, nous allons recevoir vos bonnes pratiques et des faits saillants. Maintenant, si vous en êtes capables, j'aimerais que vous démontriez qu'être à l'écoute des besoins et faire perdurer les services dans le temps change les choses pour les vétérans en transition.

[Traduction]

**Dustin Gareau:** Pourriez-vous répéter, s'il vous plaît?

[Français]

**Marie-Hélène Gaudreau:** Sans le syndicat, sans le réseau, est-ce que vous seriez où vous êtes aujourd'hui, monsieur Gareau?

[Traduction]

**Dustin Gareau:** Non.

[Français]

**Marie-Hélène Gaudreau:** Pourquoi?

[Traduction]

**Dustin Gareau:** Mon entreprise aurait pu ne pas être syndiquée. Cela m'aurait permis de déterminer librement le montant des cotisations de retraite, les avantages sociaux et tout le reste. Toutefois, l'adhésion au syndicat m'a permis d'accéder à des professionnels plus expérimentés que vous ne pouvez l'imaginer. Ce sont des gens qui ont travaillé sur des projets auxquels la plupart des gens n'ont jamais accès. J'ai certains des techniciens les plus qualifiés de mon secteur, et je n'en ai que huit.

Le syndicat est une excellente source de ressources et de main-d'œuvre qui impose des normes très élevées à l'ensemble de ses ouvriers. Si les ouvriers ne respectaient pas les normes, le syndicat en souffrirait. Par conséquent, le syndicat veille à ce que tous ses membres soient des employés compétents qui respectent les normes établies.

[Français]

**Marie-Hélène Gaudreau:** Est-ce que c'est ce que vous constatez pour la plupart des vétérans chez vous, monsieur Dyck?

[Traduction]

**Brandon Dyck:** Je dirais que notre organisation est démocratique. Même si je suis aujourd'hui représentant, j'ai commencé comme simple membre. Je pense que cela ressemble beaucoup au fonctionnement des forces armées. On gravit les échelons, on fait ses preuves. Nous avons des garde-fous constitutionnels. Nous avons également des objectifs au sein de notre communauté.

Les anciens combattants que je rencontre y trouvent cet esprit de camaraderie et, encore une fois, ce chevauchement, et ils y voient une opportunité. Il ne s'agit pas seulement d'acquérir des compétences techniques, mais aussi des compétences générales, de faire partie d'une communauté élargie et d'y apporter sa contribution.

• (1815)

[Français]

**Marie-Hélène Gaudreau:** Merci beaucoup.

**La présidente:** Merci beaucoup.

[Traduction]

Mme Wagantall est la prochaine intervenante.

Vous disposez de cinq minutes.

**Cathay Wagantall:** Merci.

J'essaie de comprendre. Vous avez votre propre entreprise et vous travaillez avec le syndicat, mais vous souhaitez embaucher des anciens combattants. Les lois provinciales sur le travail régissent ce que vous pouvez et ne pouvez pas exiger dans les descriptions de poste. Comment avez-vous recruté les anciens combattants qui font partie de votre personnel? Combien sont-ils? Avez-vous dit trois sur huit?

**Dustin Gareau:** Certains membres de mon personnel ne sont pas précisément des électriciens. Mon épouse est également une ancienne combattante. Elle s'occupe de la comptabilité et de l'administration. J'ai fait adhérer mon apprenti au syndicat lorsque j'ai syndiqué l'entreprise. C'est une façon d'attirer de nouvelles personnes au sein du syndicat. Vous les faites adhérer au moment où vous syndiquez l'entreprise. À l'heure actuelle, nous sommes trois anciens combattants à travailler pour l'entreprise. J'essaie d'en recruter d'autres, mais...

**Cathay Wagantall:** Mais...

Je vais partager mon temps de parole. Cependant, il me reste une question.

L'organisme Du régiment aux bâtiments se concentre manifestement sur les anciens combattants. Comment recrute-t-il les anciens combattants auprès des syndicats? Je comprends qu'il existe une hiérarchie. Une fois leur travail terminé, ils reprennent leur place dans la file d'attente. Comment cela fonctionne-t-il?

**Dustin Gareau:** Le syndicat peut recruter des anciens combattants sans problème. Il n'y a pas de doute là-dessus. Par contre, en tant qu'employeur, je ne peux pas demander à embaucher une personne en particulier en raison de ses antécédents.

**Cathay Wagantall:** Vous pouvez choisir un ancien combattant.

**Dustin Gareau:** Je peux embaucher des personnes de différentes manières. Je peux nommer 50 % des candidats. Imaginons que je doive embaucher 10 personnes. Je peux choisir cinq d'entre elles, mais pour cela, je dois d'abord savoir qu'elles figurent sur la liste et, si je souhaite recruter un ancien combattant, je dois également savoir s'il s'agit d'un ancien combattant.

**Cathay Wagantall:** Faut-il préciser le type de personne recherché?

**Dustin Gareau:** Je dois les nommer.

**Cathay Wagantall:** D'accord.

Merci.

**La présidente:** Votre temps de parole n'est pas entièrement écoulé. Souhaitez-vous le partager?

**Cathay Wagantall:** Oui. Je vais le partager avec M. Tolmie.

**La présidente:** Parfait.

Monsieur Tolmie, vous disposez de deux minutes et demie.

**Fraser Tolmie:** D'accord.

Merci beaucoup pour votre témoignage.

Monsieur Gareau, j'aimerais aborder un point brièvement, puis je vous poserai quelques questions supplémentaires.

Vous avez parlé de votre statut de réserviste. Vous avez dit qu'il y avait des obstacles. Il est évident que la gestion de votre temps personnel entre votre travail et votre service militaire pose des difficultés. Pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet? Le fait d'avoir votre propre entreprise et d'être réserviste vous pose-t-il des difficultés?

**Dustin Gareau:** Oui, mais cela n'a pas toujours été le cas. Aujourd'hui, il s'agit plutôt d'un problème systémique lié au manque de personnel dans les Forces canadiennes. Elles essaient de maintenir le même élan et les mêmes progrès avec moins de personnel. Malheureusement, cela se traduit par une charge de travail plus importante, en particulier pour les personnes comme moi qui occupent des postes de direction. En fait, je travaille toujours le même nombre d'heures chaque semaine.

**Cathay Wagantall:** Êtes-vous rémunéré davantage?

**Dustin Gareau:** Non. Nous ne sommes pas rémunérés davantage.

**Fraser Tolmie:** Lorsque vous rencontrez une personne qui est dans l'armée, lui dites-vous que vous souhaitez l'embaucher? Doit-elle être électricienne ou la formez-vous? Vous êtes une entreprise syndiquée. Doit-elle suivre le programme ou être électricienne certifiée pour être embauchée?

**Dustin Gareau:** Il y a deux réponses à cette question. Je peux former un bassin d'électriciens à qui je peux faire appel. Si j'ai du travail à assigner et qu'aucun d'eux ne peut le faire, alors je peux embaucher quelqu'un de l'extérieur et l'ajouter au bassin. C'est ce que j'ai fait il y a deux mois. Voilà pour la première partie de la question.

Ensuite, disons que je trouve quelqu'un qui n'est pas électricien. Je veux l'embaucher simplement parce que c'est un ancien combattant et une personne très intelligente. C'est quelqu'un qui travaille dur, qui a de bonnes valeurs morales et qui correspond exactement à ce que je recherche en tant qu'employeur. Malheureusement, je ne peux pas embaucher des apprentis juste comme ça. À ce stade, j'ai les mains un peu liées. Le mieux que je puis faire est de lui dire que le syndicat recrute une ou deux fois par an. Il peut postuler et, avec un peu de chance, être accepté. Ensuite, si tout se passe bien et que je passe un appel pour un apprenti débutant, j'espère pouvoir l'embaucher.

• (1820)

**Fraser Tolmie:** Cela nous amène rapidement au problème des militaires qui quittent l'armée et dont les qualifications ne correspondent pas aux normes civiles.

Est-ce un problème, monsieur Dyck?

**Brandon Dyck:** Oui, c'est certainement un problème. Le programme Sceau rouge est conçu pour permettre la transférabilité à l'échelle nationale. Ainsi, si la norme au sein des forces armées ne correspond pas à celle en vigueur à l'échelle nationale pour la construction résidentielle, par exemple... Certaines compétences ne sont pas transférables, mais c'est là que nous pouvons combler ces lacunes et former ces travailleurs.

Nous avons également d'autres atouts. Nous disposons de techniciens spécialisés dans les lignes électriques et de spécialistes en câblage de données. Il existe d'autres possibilités qui pourraient permettre à ces militaires retraités de réorienter leur carrière.

**La présidente:** Merci beaucoup.

M. d'Entremont a la parole pour les cinq dernières minutes qui sont prévues pour ce groupe de témoins.

[Français]

**Chris d'Entremont:** Merci beaucoup, madame la présidente.

[Traduction]

Je vais partager les deux dernières minutes de mon temps de parole avec Mme Hirtle.

Ma première observation s'adresse à M. Gareau.

Je vous remercie pour votre service en tant que réserviste.

Si vous dirigez une entreprise et faites du travail de réserviste, que faites-vous pendant votre temps libre? Est-ce que vous faites toutes sortes de choses?

**Dustin Gareau:** Honnêtement, je passe chaque minute de mon temps libre avec ma femme et mes deux enfants.

**Chris d'Entremont:** Merci. Je sais que vous êtes très occupé, et je vous suis très reconnaissant d'être ici aujourd'hui.

Si jamais vous souhaitez créer une entreprise en Nouvelle-Écosse, nous avons également besoin de nombreux électriciens là-bas. Je pense que votre service fait partie de ceux dont beaucoup de nos collectivités ont vraiment besoin.

Cette fois-ci, mes questions concernent plutôt la Fraternité internationale des ouvriers en électricité.

Nous avons beaucoup entendu dans les présentations — plus tôt aujourd'hui et, bien sûr, lundi — qu'en période de transition notamment, les anciens combattants recherchent auprès du ministère des Anciens Combattants des occasions de réseautage, des possibilités de carrière et un accès à l'entrepreneuriat.

Monsieur Dyck, Anciens Combattants Canada effectue de nombreux investissements dans... Je crois que certains groupes affiliés à la fraternité, comme la Western Joint Electrical Training Society et le Conseil national des métiers de l'industrie électrique, comptent parmi les bénéficiaires. Il s'agit de sommes de l'ordre de 10 millions de dollars et de 3,6 millions de dollars. Certaines de vos organisations reçoivent donc un soutien financier.

Dans quelle mesure est-il important de poursuivre ces efforts pour aider les anciens combattants dans leur transition?

**Brandon Dyck:** C'est extrêmement important. Comme je l'ai déjà mentionné, cet argent... Nous y investissons également nos propres ressources. Nous avons nos propres formateurs et nos propres installations. Nous utilisons cet argent pour cibler précisément les groupes en quête d'équité afin d'attirer les femmes vers les métiers spécialisés et les jeunes autochtones dans des régions où ils n'ont peut-être pas accès à ces possibilités. Je pense que nous pourrions tout à fait faire la même chose pour les anciens combattants.

**Chris d'Entremont:** On entend souvent parler de la réduction du fardeau administratif. Le processus est souvent compliqué, surtout dans le cas de ces transitions. Comment la Fraternité internationale des ouvriers en électricité et ses affiliés parviennent-ils à faciliter le processus? M. Gareau pourrait peut-être nous dire s'il a été facile d'accomplir deux choses à la fois.

**Dustin Gareau:** Je dirais qu'il y a beaucoup de formalités administratives dans tout ce qui touche aux affaires. J'aurais besoin de plus d'expérience dans le recrutement de personnes à temps plein qui ne font pas déjà partie du syndicat pour pouvoir répondre efficacement à cette question.

**Brandon Dyck:** En matière de recrutement, je pense que nous pouvons fournir aux entrepreneurs la main-d'œuvre dont nous disposons déjà. Dans de nombreuses régions du pays, ces travailleurs sont là, à attendre du travail. Nos listes d'emploi ont pour but de garantir à chacun une chance équitable, sans que personne ne passe devant les autres.

Là encore, nous voulons offrir aux groupes en quête d'équité les occasions qui leur faisaient défaut dans le passé. Nous ferons des exceptions, en particulier dans les régions rurales, où je pense que beaucoup de nos membres sont laissés pour compte.

• (1825)

**Chris d'Entremont:** Merci.

Je laisse le reste de mon temps de parole à Mme Hirtle.

**Alana Hirtle:** Merci beaucoup.

Je viens de Nouvelle-Écosse, tout comme mon collègue. Il y a quelques années, la Nova Scotia Apprenticeship Agency a lancé le programme du Sceau bleu, qui permet aux personnes titulaires du Sceau rouge d'acquérir des compétences en gestion d'entreprise. Il s'agit d'un partenariat entre le ministère du Travail, des Compétences et de l'Immigration de la Nouvelle-Écosse et différents fournisseurs de services.

Je me demande si votre organisation offre quelque chose de ce genre. Si ce n'est pas le cas, serait-il utile d'envisager un tel programme à l'échelle nationale?

**Brandon Dyck:** Nous aimerions élargir les programmes que nous proposons, comme celui de l'organisme Du régiment aux bâtiments. Pour l'instant, nous travaillons uniquement en partenariat avec cet organisme pour l'accueil d'anciens combattants. Donc, pour répondre à votre question, non, mais nous serions ravis de le faire.

**Alana Hirtle:** Je suis persuadée que cela serait utile. Avez-vous constaté que bon nombre des personnes qui arrivent, peut-être en tant qu'anciens combattants, possèdent des compétences en gestion d'entreprise? Y a-t-il des compétences transférables de l'armée que vous pouvez mettre à profit?

**Brandon Dyck:** Les compétences en leadership que les anciens combattants apportent au syndicat sont à l'origine de leurs compétences entrepreneuriales. Nous pourrions certainement tirer parti de cela. Une fois qu'ils acquièrent les compétences techniques, ils prospèrent au sein du syndicat grâce à cela.

**Alana Hirtle:** Merci.

**La présidente:** Cela met fin à la période prévue pour les questions.

Au nom du Comité, je vous remercie sincèrement de vous être joints à nous aujourd'hui.

Monsieur Gareau, merci pour votre service. Je comprends à quel point vous êtes occupé.

[Français]

Je veux mentionner au Comité que notre prochaine réunion aura lieu le 9 février 2026. De 11 heures à midi, nous reprendrons l'étude sur les obstacles à l'entrepreneuriat chez les vétérans. Je confirme que de midi à 12 h 30, nous aurons notre séance d'information à huis clos avec la présidente lituanienne du groupe d'amitié Canada-Lituanie. L'ambassadeur de la Lituanie au Canada assistera également à cette réunion.

La séance est levée.





Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :  
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>